



Le portrait du Journal du Palais

Aventurier au sang froid

À 39 ans, Damien Lecouvey, ancien commando de l'armée de l'air est à la fois un aventurier scientifique, spécialiste des reptiles, un coordinateur sécurité pour la télévision et le cinéma et un consultant en survie et environnement sauvage. *Page 24*

Exclusif : les chiffres de la fraude sociale révélés

Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne, a dévoilé l'ampleur de la lutte contre le travail dissimulé : entre les exercices 2023 et 2024, le redressement dépasse 24 M€, soit 83% de ce qui avait été redressé entre 2018 et 2022. *Page 5*

La Défense au secours de la filière auto BFC ?

La remilitarisation de la France à marche forcée offre au pays des opportunités de développement économique que la présidente de région entend mettre à profit, notamment pour relever une filière automobile régionale à genoux. *Page 8*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

États-Unis : le commerce du vin tourne au vinaigre



Après la décision de l'Union européenne concernant les frais de douane sur les whiskys américains, Donald Trump menace d'imposer une taxe de 200 % sur les vins et champagnes européens : une décision qui inquiète



des deux côtés de l'Atlantique, puisqu'elle pourrait gravement déstabiliser en France une partie du marché export - les États-Unis sont le premier marché export de la Bourgogne viticole - et compromettre sur place toute une



filrière. Enquête aux États-Unis avec les témoignages d'Eric Asimov, chef du département vin et gastronomie au *New York Times*, le caviste Jim Knight et Michele Peters, importatrice de vins français et autrichiens pour le groupe



Bowler Wine. En France, avec Patrick Piuze, producteur dans le chablisien. Et l'éclairage de Laurent Delaunay, président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne.

Page 3

Charolles, la bonne santé du Glouglou

En décembre 2023, le chef d'entreprise Romain Piroux sauvait de la liquidation judiciaire la Faïencerie de Charolles, une Entreprise du patrimoine vivant datant de 1844, lieu de naissance de l'icône pichet Glouglou et fabricant d'objets de décoration pour des marques haut de gamme comme

Roche Bobois. Processus revus et catalogue resserré, la faïencerie rebaptisée Charolles 1844 voit loin avec des marchés à l'export et garde intacte la confiance de ses clients historiques tout en conservant localement des savoir-faire et des emplois.

Page 4

Yonne : la Lisa est lancée. *Page 10*



Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir **la franchise est peut être la solution !**

Que vous souhaitez

CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR

OU

MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER :**

- de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants
- ou
- d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : **CM Franchise Conseil**
caroline@cmfranchise.com
06 08 842 607



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, AU CŒUR DE VOS PROJETS

MAXIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Agence spécialisée en commercialisation & gestion immobilière de locaux professionnels



03 80 40 77 40
agence@max-im.fr
www.max-im.fr



La croissance française et mondiale



Classement des pays où on est le plus heureux



Le racisme en France



baromètre

Vers un ralentissement de la croissance mondiale

Alors que l'économie mondiale a progressé à un rythme annualisé solide de 3,2 % au second semestre 2024, l'OCDE indique dans son récent rapport sur les perspectives économiques de ses États membres que l'inflation, l'augmentation des barrières commerciales dans plusieurs économies du G20 et l'incertitude politique pourraient affaiblir les économies de nombreux pays en 2025 et 2026. Selon les estimations, la croissance du PIB mondial devrait ainsi ralentir, passant de 3,2 % en 2024 à 3,1 % en 2025 et 3,0 % en 2026. Pour la France, qui a connu une croissance de 1,1 % l'année dernière, l'OCDE prévoit un ralentissement en 2025 établissant la croissance à 0,8 %, avant de la voir remonter à 1 % en 2026.

Dans quel pays est-on le plus heureux ?

Selon le dernier « World Happiness Report », dans le cadre duquel des scientifiques ont analysé les données de 156 pays, la Finlande est le pays où vivent les personnes les plus heureuses du monde, avec un indice de bonheur - prenant en compte des critères tels que l'espérance de vie, le niveau de liberté, les revenus, la corruption, l'éducation et le degré de protection sociale - s'élevant à 7,7/10 (moyenne de 2022 à 2024). Elle est suivie par deux autres pays nordiques, le Danemark et l'Islande, qui ont tous deux obtenu un score de 7,5. Le top 10 du classement du bonheur est dominé par l'Europe du Nord, mais, avec un score de 7,3, le Costa Rica arrive à égalité avec la Suède, les Pays-Bas et la Norvège. La France est loin derrière, puisqu'elle n'a obtenu qu'un score de 6,6.

Le racisme en France

D'après les données du ministère de l'Intérieur, le nombre d'actes à caractère raciste enregistrés chaque année a fortement fluctué depuis le début du siècle, mais a connu une forte augmentation ces dernières années. Le Service central du renseignement territorial a ainsi enregistré 159 actes racistes en 2000, contre 1.221 en 2023. Mais ce constat ne coïncide cependant pas avec la part des français se considérant racistes, qui, elle, a plutôt tendance à diminuer. Les résultats d'un baromètre Ipsos montrent en effet que la part des personnes se disant un peu/pas très/plutôt racistes en 2000 était de 69 %, contre 31 % se considérant « un peu raciste » et « pas raciste du tout ». En 2023, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, la part des personnes se considérant « pas racistes du tout » était de 59 %, contre 40 % se disant un peu, pas très ou plutôt racistes.

En organisant les championnats de France de fléchettes électroniques à Avallon, les 9, 10 et 11 mai prochains, l'opérateur côte-d'orien entend profiter de l'engouement autour de la discipline pour séduire de nouveaux adeptes.



« Joue-la comme Littler » avec Jean-Jacques Pani

Dans les pays anglo-saxons, les joueurs sont adulés comme des rock stars et chaque compétition se déroule devant des milliers de personnes dans une ambiance de festival. « En France, les fléchettes sont considérées comme un simple jeu alors qu'en Grande Bretagne, c'est un sport à part entière aussi médiatisé que le foot ! », explique Jean-Jacques Pani, l'opérateur bourguignon qui préside, par ailleurs, Fléchettes électroniques France (FEF) - la fédération nationale dédiée à la cible anglaise. Il y a quelques semaines, la passion s'est transformée en hystérie collective lorsqu'un gamin âgé de 17 ans seulement - Luke Littler - terrassait la légende vivante Mickael Van Gerwen et s'adjugeait le titre de champion du monde. Un phénomène qui a dépassé les frontières de la Perfidie Albion, et qui serait comparable, selon de nombreux économistes du sport, à l'avènement de Tiger Woods dans le golf. Cette popularité nou-

velle, Jean-Jacques Pani l'a perçue lors des derniers tournois qu'il a organisés, que ce soit dans le sud de l'Yonne ou le nord-ouest de la Côte-d'Or. Ainsi que dans la demande grandissante en jeux électroniques des bars et des pubs, les lieux de prédilection des fléchettes.

PLUS DE 400 JOUEURS ATTENDUS À LA MORLANDE

Outre des cibles, le jeune exploitant laisse en dépôt baby-foot, billards et autres bornes d'arcade. Néanmoins les tubes du moment s'appellent bien « 501 Double Out » et « Cricket Cut-Throat », les jeux les plus appréciés des puristes. « C'est un sport accessible à tous, qui demande simplement de la concentration et de la précision. Il est possible de débiter avec du matériel peu coûteux. » Aujourd'hui, son entreprise équipe une douzaine de lieux sur le territoire mais, à en croire les audiences sur la chaîne L'Équipe 21 qui retransmet les rencontres professionnelles, cela ne pourrait être

qu'un début. En mai, le jeune chef d'entreprise accueillera les championnats de France de fléchettes électroniques au complexe sportif d'Avallon. Un événement qu'il a déjà organisé il y a deux ans et qui avaient fédéré, durant trois jours, 400 joueurs venus de toute la France et principalement du Grand Est, des Hauts-de-France, du Lyonnais et de Touraine ainsi que près de 300 visiteurs. « Toutes les chambres d'hôtel et les gîtes aux alentours d'Avallon sont d'ores et déjà réservés », précise l'organisateur. Au-delà de la dimension sportive qui va permettre à l'Icaunais David Bagrowski de défendre son titre en individuel, l'évènement devrait lancer la saison touristique estivale aux portes du Morvan.

Stéphane Bourdier

♦ À retenir : Championnats FEF les 9, 10 et 11 mai 2025 au gymnase Cosec d'Avallon.

EN
2025



DEVIENT



ici
Bourgogne

À LA UNE

USA : le commerce du vin tourne au vinaigre

Région BFC. Le spectre d'une nouvelle guerre commerciale plane sur le marché du vin. Après la décision de l'Union européenne concernant les frais de douane sur les whiskys américains, Donald Trump menace d'imposer une taxe de 200 % sur les vins et champagnes européens. Une décision qui inquiète des deux côtés de l'Atlantique.



Depuis des décennies, les Bourgogne se sont taillés une place de choix sur le marché américain. Un travail de fond, fait de fidélisation, d'excellence et d'une quête permanente de reconnaissance. Aujourd'hui, les États-Unis représentent 23,5 % des exportations en valeur et 22 % en volume pour la région, faisant de ce pays son premier débouché international. Mais cette relation patiemment construite est menacée. En mars dernier, Donald Trump a menacé de frapper les vins européens d'une taxe douanière de 200 %, une réponse aux mesures prises par Bruxelles contre certains produits américains comme le Bourbon, les Harley-Davidson ou les bateaux. « Si cette taxe est appliquée, c'est un mur qui se dresse. Nous avons exporté 21 millions de bouteilles en 2024, représentant 370 M €. Ce marché, nous l'avons construit avec patience et passion. En un instant, il pourrait disparaître », déplore Laurent Delaunay, président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Une taxation aussi massive rendrait les vins bourguignons inabornables, et couperait l'accès à un marché vital. Pour certains vigneron, il ne sera pas possible de compenser cette perte ailleurs, faute de débouchés aussi solides. « Aujourd'hui, les États-Unis représentent 20 % de mon chiffre d'affaires, c'est mon plus gros client. Ça va être compliqué de s'en priver », avoue Patrick Piuze, vigneron chablisien.

UN IMPACT DÉVASTATEUR AUX ÉTATS-UNIS

Le pays de l'oncle Sam n'est pas seulement un marché, c'est tout un écosystème économique qui repose sur l'importation de vins européens. Contrairement à la France, où le vigneron peut vendre directement au détaillant - cave, supermarché, restaurant... -, les États-Unis imposent un système de distribution à trois étapes - importateur, grossiste, détaillant - qui l'empêche de vendre directement aux clients. Ce modèle alourdit déjà les coûts, mais si la taxe est appliquée, chaque bouteille française coûtera trois fois plus cher en bout de chaîne. « Si ces taxes passent, ce serait un véritable désastre. Les vins français deviendront un luxe inaccessible. Tous les importateurs qui comptent énormément sur les vins européens, vont prendre un très gros coup », se lamente Michele Peters, importatrice de vins français et autrichiens pour Bowler Wine.



De gauche à droite : Laurent Delaunay, président du BIVB ; Eric Asimov, chef du département vin et gastronomie au New York Times ; Michele Peters, importatrice de vins français et autrichiens pour le groupe Bowler Wine et Patrick Piuze, producteur dans le chablisien. Crédit : BIVB / Ralph Hodgson - DR - Capture d'écran Bowler Wine - DR - DR.

Cette taxe ne nuira pas seulement aux importateurs, mais à l'ensemble du réseau de distribution aux États-Unis. Les restaurateurs, sommeliers et cavistes se retrouveraient piégés, contraints de repenser totalement leur offre. « Ces taxes sont absurdes. Elles ne protègent pas l'industrie américaine, elles l'étranglent. Une grande partie de l'économie du vin aux États-Unis repose sur les vins importés. Supprimez-les, et vous faites s'effondrer des dizaines de milliers d'emplois dans la distribution et la restauration », souligne Eric Asimov, chef du département vin et gastronomie au New York Times. « 55 % de mes ventes concernent des vins français. Si ces frais de douanes entrent en vigueur, je continuerai à en vendre, mais les chiffres vont s'effondrer. Parce que les personnes qui consomment du vin français ne vont pas changer pour boire du vin américain, australien ou autre », ajoute Jim Knight, caviste et propriétaire de Wine House en Californie.

UN ÉCOSYSTÈME DÉJÀ EN DANGER

Aux États-Unis comme en Europe, le vin n'a plus la cote comme autrefois. Depuis plusieurs années, la consommation décline, signe d'un changement profond dans les habitudes des Américains. Moins de bouteilles sur les tables, plus de cocktails, de spiritueux et de bières artisanales.

Selon une étude du Wine Market Coun-

cil, les ventes de vin ont chuté en 2023 pour la troisième année consécutive, un phénomène inédit en plusieurs décennies. Les jeunes générations se détournent du vin, perçu comme un produit élitiste et complexe, au profit de boissons plus accessibles et prêtes à consommer. « Les 25-40 ans préfèrent aujourd'hui les alcools plus simples, moins codifiés. Le vin, avec son image traditionnelle et son vocabulaire technique, peine à séduire cette génération qui cherche avant tout du plaisir immédiat », avance Eric Asimov.

Dans ce contexte, la menace d'une taxation à 200 % sur les vins européens vient fragiliser un marché déjà instable.

Elle pourrait précipiter le repli du vin français aux États-Unis. « Si le vin français devient un luxe réservé à une élite, c'est tout un pan de la culture vinicole américaine qui va disparaître », revendique Michele Peters.

L'alternative pourrait être de chercher à capter la nouvelle génération de consommateurs américains, qui s'orientent vers des vins plus accessibles. Mais encore faut-il pouvoir leur proposer des bouteilles à des prix compétitifs, ce qui semble mission impossible. « On verra courant avril si cette taxation se concrétise ou non. Mais si elle est appliquée, elle va bouleverser l'économie du vin

aux États-Unis. Ce n'est pas seulement une question de prix, c'est une transformation profonde des habitudes de consommation qui se joue », s'inquiète Jim Knight.

Alors que les négociations se poursuivent, les vigneron bourguignons retiennent leur souffle. Si ces taxes deviennent réalité, elles ne marqueront pas seulement une rupture commerciale, mais une mutation culturelle : celle d'un marché américain où le vin français, autrefois incontournable, pourrait devenir une rareté, un luxe réservé à quelques privilégiés.

Enzo Beaudet

Le Chablis est déjà très cher...

■ S'il est un fait indiscutable, c'est que boire un Chablis aux États-Unis coûte bien plus cher qu'en France. Entre les frais d'importation, les taxes, les marges des distributeurs et cavistes, les prix grimpent en flèche de l'autre côté de l'Atlantique. Actuellement, un Petit Chablis vendu entre 13 € et 21 € en France se retrouve souvent affiché à 25-30 \$ (23-28 €) aux États-Unis. Un Chablis classique, que l'on peut trouver en France entre 16 € et 30 €, est vendu outre-Atlantique entre 27 \$ et 40 \$ (25-37 €). Pour les Chablis Premiers Crus et Grands Crus, l'écart est encore plus marqué : certaines cuvées passent de 50 € en Bourgogne à plus de 100 \$ (92 €) aux États-Unis. « Entre les taxes, les frais de transport et les marges des différents intermédiaires, un Chablis coûte facilement 50 % à 100 % plus cher aux États-Unis qu'en France », assure Jim Knight.



ENTREPRISES

À Charolles, la faïence rit

Saône-et-Loire. Sauvée fin 2023 par Romain Piraux, la faïencerie de Charolles, désormais « Charolles 1844 » a revu son catalogue, son process et élargi ses ambitions. Tout en conservant son savoir-faire unique qui lui vaut le label Entreprise du Patrimoine Vivant.



Charolles, ses troupeaux de « bœufs blancs » ou de moutons bruns, son fromage au lait de chèvre... et son Glouglou, la carafe de forme ichtyenne, le produit phare de la Faïencerie de Charolles. La société, pourtant labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, placée en liquidation judiciaire en décembre 2023, aurait pu disparaître comme sa cousine la Fayencerie de Digoin l'avait été un an auparavant. Reprise par le chef d'entreprise Romain Piraux, elle entame pourtant une seconde vie avec une nouvelle identité - Charolles 1844, un nom plus adapté à l'export - et un concept revisité. « La réputation de la manufacture était installée, rappelle Romain Piraux. Il y avait une bonne gamme de produits, mais trop de références. Et c'était ingérable du point de vue de l'image : on avait du produit contemporain, du produit classique, du produit Art déco... Le consommateur ne savait plus vraiment qui nous étions. Nous avons donc resserré les références en passant de 200 à 30 en catalogue propre, et nous sommes également montés en gamme ».

SAVOIR-FAIRE UNIQUE

Les iconiques, tels le Glouglou dont il sort 800 exemplaires par mois de l'atelier, sont bien entendu restés au catalogue, enrichi des créations d'Aurélië Richard (directrice artistique autrefois, elle collabore aujourd'hui en free-lance pour la faïencerie) et Adolfo Abejón, directeur artistique d'Alp Carpets, l'autre site appartenant à Romain Piraux (voir ci-contre), designer par exemple de l'étonnant vase *Vertige*.

Dans les ateliers, les gestes sont inchangés : la barbotine (pâte d'argile atomisée) est coulée dans les moules de plâtre qui vont lentement en absorber l'humidité. Démoulées, les pièces sont séchées à l'air avant d'être soigneusement polies manuellement, une à une,

afin de ne pas présenter la moindre scorie, puis de subir une première cuisson à 1.200°, dans un four à gaz pour obtenir un biscuit. C'est ensuite l'étape de l'émaillage - là également, Romain Piraux a revu le nuancier, passant d'une centaine de coloris à 40 et des finitions différentes (mates, satinées, brillantes) ou avec des effets. Les pièces subissent une seconde cuisson dans un four électrique, cette fois, montant de 100 à 980°. « Une pièce enfournée à l'émaillage le lundi est sortie le mercredi », précise Nathalie Collier, responsable de production, entrée comme apprentie il y a 26 ans à la faïencerie. Elle est aussi la dernière à maîtriser le décor à l'œillet, signature du site de Charolles.

Tout le processus est vérifié de bout en bout. Les pièces présentant des défauts mineurs sont écartées - proposées à prix déclassés, elles feront le bonheur des acheteurs de la vente exceptionnelle organisée chaque année par la faïencerie, probablement du 29 mai au 1^{er} juin 2025. Les autres rejoindront la boutique (physique et en ligne) ou le réseau du site : « nos clients sont principalement des distributeurs, des magasins, des architectes, pour des projets de décoration », précise Romain Piraux. Certaines pièces sont réalisées en sous-traitance pour des marques haut de gamme comme Roche Bobois, telle *Nonette*, une lampe à poser d'1,50 m désignée par Cédric Ragot, dont la silhouette encapuchonnée nécessite un soin tout particulier. La faïencerie de Charolles est d'ailleurs la seule à posséder le savoir-faire pour réaliser cette pièce virtuose.

RATIONALISER LA PRODUCTION...

Si les gestes sont ancestraux, Romain Piraux y a tout de même apporté de la cohérence et de l'agilité, en mettant en place un ERP et en rationalisant la disponibilité des moules, fabriqués sur place. Il y a, par exemple, désormais 40 moules de Glouglous pour que la production suive la demande, qui s'était un



De gauche à droite : Romain Piraux, reprenneur de la faïencerie devant les Glouglous, Nathalie Collier, responsable de production - elle est aussi la seule à savoir réaliser le décor « œillet », typique de la faïencerie et Manon, ici en train de démouler les « nuanciers ». Crédit : JDP.

temps emballée, se souvient Romain Piraux : « Pour la *nonette* je n'avais que deux moules, explique-t-il. En mars, Roche Bobois me passe une commande de 150. Donc très bien, c'est super. Mais je ne peux en faire que deux par semaine. Ça me fait 75 semaines. Sans compter les aléas en atelier... J'ai dû calmer les ventes et repartir en production pour avoir un peu de stock dans les moules. C'est aussi pour cela qu'il était important de réduire la gamme, parce qu'investir dans les moules de plus de 100 produits, c'était impossible. »

Le délai de disponibilité d'une pièce sur commande est d'environ quatre semaines aujourd'hui.

... ET VOIR LOIN

La stratégie semble porter ses fruits. Si Romain Piraux estime à « moins de 500.000 € » le chiffre d'affaires lorsqu'il a repris la faïencerie, l'année 2024 s'achève sur un résultat « de plus d'un million. L'objectif, fin 2025, c'est 1,5 M€, on va réinvestir au niveau commercial et refaire les salons qu'on avait mis en stand-by. » L'incontournable Mai-

son&Objet pour la France, un salon à Atlanta car le Made In France, malgré les vociférations du président Trump à l'égard de l'Europe, garde la cote auprès d'une clientèle aisée. Les Amériques dans le viseur donc, mais aussi le Japon et l'Europe du Sud puisque Flohymont SAS, le groupe que Romain Piraux est en train de constituer, possède une manufacture à Grenade. Le pichet iconique de Charolles n'a pas fini de glouglouter.

Emmanuelle de Jesus

Un savoir-faire indélocalisable



À gauche, les Glouglous attendent leur polissage. Les pièces sont traitées une à une à la main ; toute aspérité ou défaut restant peut compromettre la suite des opérations (cuisson et émaillage). Crédit : JDP.

■ Venu du monde du digital, Romain Piraux a réalisé, avec le rachat de la faïencerie de Charolles, la première étape de son ambition : constituer un groupe haut de gamme, centré sur l'art de vivre, baptisé Flohymont (l'ancien patronyme de sa famille, perdu à la Révolution) : « Historiquement, j'ai une manufacture dans les tapis de luxe (Alp carpets, basée à Grenade en Espagne, née en 1918, Ndlr). Et notre objectif, c'est vraiment de créer un groupe avec des manufactures centenaires, confirme-t-il. La faïencerie cohabit toutes les cases : une société qui a 180 ans, un savoir-faire ancestral, qui aujourd'hui n'existe pratiquement plus en France. Vous avez beaucoup d'art de la table mais en faïence pure et en décoration il n'y a plus vraiment de concurrents ; enfin, une activité manufacturière. C'est exactement ce qu'on cherchait. Même si on ne fabrique pas la même chose entre les tapis et la faïence, il y a beaucoup de similitude en fait dans la gestion d'une manufacture. Nous sommes d'ailleurs sur le rachat d'une troisième ».

Si le fonds lui appartient, Romain Piraux n'est en revanche pas encore propriétaire des murs qui auraient, eux aussi, bien besoin d'un coup de frais.

Bourgogne. Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne, a dévoilé l'ampleur du redressement : entre les exercices 2023 et 2024, celui-ci dépasse 24 M€, soit 83% de ce qui avait été redressé entre 2018 et 2022. Et la tendance haussière du premier trimestre 2025 confirme cette progression.

Exclusif : les bons chiffres de la lutte de l'Urssaf Bourgogne contre le travail dissimulé



Avec pas moins de 24,31 M€ redressés sur les deux exercices 2023 et 2024, les chiffres de la lutte contre le travail dissimulé (LCTD) en Bourgogne sont « bons », pour autant que l'on puisse se réjouir de voir ainsi dévoilée l'ampleur de la fraude aux cotisations sociales. En deux ans, l'Urssaf Bourgogne aura ainsi redressé 83% des sommes redressées sur cinq ans entre 2018 et 2022 (29,443 M€). Et les premiers chiffres de 2025 font apparaître une tendance encore haussière.

Caractérisé par la volonté manifeste du chef d'entreprise de s'exonérer, partiellement ou totalement, de ses cotisations sociales en minorant ou omettant certaines déclarations ou par le truchement de montages, le travail illégal concerne principalement les entreprises dans les secteurs de la construction (54% des entreprises redressées en 2024 en Bourgogne), des services (35%), suivies de très loin par le commerce (7%) et le secteur de l'hôtellerie-restauration et de l'industrie (2%). « Ces entreprises évoluent dans un cadre propice, analyse Lionel Matz : de l'argent liquide qui circule, de la main-d'œuvre à niveau

de qualification peu important et de forts besoins ponctuels ». Les travailleurs indépendants constituent 34% des entreprises redressées, un chiffre en augmentation (x 2,5 entre 2023 et 2024). Dans le détail, la Côte-d'Or représente presque 2,8 M€ redressés, suivie par la Saône-et-Loire (683.344 €), la Nièvre (465.911 €) et l'Yonne (40.285 €), ce dernier département ayant fait l'objet d'un redressement très conséquent en 2023. À noter enfin un peu plus de 3,4 M€ redressés hors Bourgogne sur des entreprises « immatriculées à dessein dans une autre région », soit un total de 7,4 M€ pour l'Urssaf Bourgogne.

Le taux de recouvrement (les sommes effectivement payées par les fraudeurs) est en hausse (de 6% en 2023 à 22% en 2024), même si le delta entre redressement et recouvrement demeure important, en raison, par exemple, de l'organisation d'insolvabilité : un travailleur indépendant qui a fraudé sur le montant de son assiette de cotisation, aura, par exemple, mis ses biens au nom d'autres personnes pour les protéger de la saisie... D'autres entreprises essaient de se jouer des déclarations administratives et pratiquent le « faux détachement » pour permettre à des



travailleurs étrangers de travailler sur le sol français en étant taxés sur les bases de leur pays d'origine, bien souvent plus « avantageuses » du point de vue de l'employeur... jusqu'à ce qu'il soit dans le viseur des inspecteurs. Sans oublier que la révélation d'une fraude fait tomber l'intégralité des exonérations légales dont aurait pu bénéficier l'entreprise. Un redressement finit donc par coûter cher...

GARANT DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Renforcé en moyens l'année dernière, portant le service dédié à la LCTD à huit agents à plein temps (dont sept inspecteurs spécialisés) en plus des 25 inspecteurs du recouvrement, l'Urssaf Bourgogne se présente comme « le banquier de la sécurité sociale », martèle Lionel Matz. La fraude aux cotisations



Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne : « La lutte contre le travail dissimulé est une préservation de notre modèle social, une préservation des droits du salarié et la garantie d'une concurrence saine et loyale entre les entreprises. »
Crédit : Urssaf Bourgogne.

sociales est en effet autant de manque à gagner pour l'organisme national de protection sociale (remboursement des soins médicaux, indemnités, paiement des retraites de base et des allocations familiales des bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale), un régime unique au monde. Mais ce n'est pas tout... « Au-delà du recouvrement, le redressement met fin à une situation illégale, tranche Lionel

Matz. Il est en cela une préservation de notre modèle social, une préservation des droits du salarié et le garant d'une concurrence saine et loyale entre les entreprises ». Or en 2024 en France, 1,6 Md € a été redressé... alors que le Haut Conseil au financement de la protection sociale estime à 10 Mds € l'ampleur de la fraude sociale en France.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. La première rencontre des PME de croissance et des ETI de BFC s'est tenue à la préfecture de région le 24 mars dernier, avec le soutien du Medef BFC.

Économie régionale : ETI et PME de croissance pour faire des étincelles



« **M**aillons clés pour atteindre les objectifs nationaux de réindustrialisation » selon le préfet de région Paul Mourier, les ETI représentent 3,7 millions d'emplois sur le territoire national et 25% de l'emploi salarié.

En BFC, ces 164 établissements, pèsent un chiffre d'affaires de 20 Mds € et 86.000 emplois. Pourtant, leur positionnement entre le tissu des TPE/PME et les grands groupes et leur effectif à large spectre - de 250 à 4.999 salariés - les invisibilisent. C'est précisément pour lutter contre ce défaut de notoriété qu'ont été créés depuis 2013 les clubs ETI. La région vient donc de franchir le pas avec la création du Club ETI-BFC, présidé par Vincent Martin, Pdg du groupe Roger Martin. Se structurer « pour travailler encore plus ensemble », selon ce dernier, tel est également l'objectif de



Le préfet Paul Mourier et Vincent Martin. Crédit : JDP.



ce nouveau club dont la première rencontre a réuni environ 40 entreprises.

Dans une région BFC à la démographie fléchissante, l'enjeu d'attractivité repose en partie sur ces ETI, pour lesquelles l'État dispose encore de financements. Il reste 54 Mds € au titre de France 2030, a rappelé Paul Mourier, ainsi qu'un volet régional de 41,5 M€ que les dirigeants

sont invités à solliciter au travers des différents appels à projets. « Ce club est tout à fait destiné à se mobiliser pour aller chercher ces financements », a soutenu le préfet.

FAIRE DES ETINCELLES

Parallèlement, existe depuis 2023 le programme ETIncelles, destiné aux PME de croissance afin qu'elles puissent deve-

nir des ETI. Ce programme concerne actuellement 200 entreprises sur le territoire national (40 en BFC) - il vise 500 établissements d'ici à 2027. « Ces PME sont sélectionnées car elles exportent, innovent, créent de l'emploi », précise Paul Mourier. Un nouvel appel à candidature (il y a deux promos par an) vient de s'achever ; les PME répondant aux critères d'effectifs (60 à 220 salariés, en croissance sur les trois dernières années, à dimension R&D et export importantes, avec un fort engagement dans la RSE et de parité dans la gouvernance) sont cependant régulièrement invitées à candidater pour bénéficier d'un écosystème de simplification pour leur passage à l'échelle.

E. de J.

♦ economie.gouv.fr/actualites/lancement-programme-etincelles-accompagnement-500-PME-ETI

Côte-d'Or

PLAN SOCIAL CHEZ JTEKT : LES RÉACTIONS

(LIRE AUSSI PAGE 8). « La direction de Jtekt a présenté aux représentants du personnel un plan de sauvegarde de l'emploi, impliquant la suppression de 85 postes de travail (sur 550) sur le site de Chevigny-Saint-Sauveur. Je suis particulièrement préoccupé par cette annonce, écrit **Guillaume Ruet**, maire de la commune et conseiller départemental. La Ville de Chevigny, en concert avec Dijon Métropole, sera très vigilante au respect de la promesse de l'entreprise de minimiser l'impact social de cette restructuration. Plus globalement, la multiplication des annonces de suppressions d'emploi dans l'industrie dans notre agglomération et dans notre Département (Tetra Pak à Longvic, PPG - la Seigneurie à Genlis, site de production de Boiron à Quetigny, Valti à Montbard...) comme dans l'ensemble du pays est très préoccupante et nécessite une réaction rapide et forte au plus haut sommet de l'Etat, afin de soutenir nos entreprises et usines françaises qui sont fragilisées par l'instabilité économique que nous traversons ».

« Nous appelons la direction de Jtekt à engager un dialogue constructif avec les représentants des salariés et à explorer toutes les possibilités de reclassement et de reconversion professionnelle, écrivent pour leur part **François Rebsamen**, en tant que président de Dijon Métropole et la maire de Dijon **Nathalie Koenders**. Nous croyons à l'avenir de cette belle entreprise et réaffirmons notre engagement à soutenir les mesures qui pourraient être mises en place pour atténuer les conséquences de cette réorganisation. Nous restons disponibles pour toute discussion et collaboration afin de trouver des solutions viables et pérennes pour les salariés de JTEKT et pour l'ensemble de notre territoire ».

en bref

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Saône-et-Loire. À Digoin, le Laboureur confectionne des vêtements dédiés au travail depuis 1956. L'entreprise doit sa longévité tant à la qualité de ses produits qu'à sa capacité à séduire partout dans le monde.

Le Laboureur, rural et international

Digoin Il est loin le temps où, du lundi au samedi, les travailleurs portaient les mêmes vêtements avant de se faire une beauté le dimanche venu. Fondé en 1956, le Laboureur a ainsi équipé les agriculteurs tout comme les salariés de l'industrie. « Au début des années 80, le marché du vêtement de travail a été confronté à la concurrence asiatique donc nous sommes tournés vers le vêtement plus traditionnel que l'on trouve dans les métiers manuels » explique Jean Copleuteur, dirigeant de l'entreprise depuis 2019. Les professions associées au compagnonnage, menuisiers, couvreurs ou encore maçons, connaissent la marque même si elle a toutefois su s'ouvrir à un autre marché. « Nous avons aussi une clientèle urbaine qui veut des vêtements simples et solides. »

CONÇU POUR DURER

Pour garantir cette solidité attendue, le Labou-

reur s'appuie sur des tissus français et européens. « C'est important d'avoir de la régularité. Nous ne sommes pas intéressés par les solutions venues d'Asie ou de Turquie. » Chaque année, 50.000 m² de tissu passent ainsi entre les mains de la vingtaine de couturières de la PME. Les équipes mettent aussi un point d'honneur à travailler à l'amélioration continue des produits. « Nous utilisons de la moleskine avec un tissage spécifique, c'est un tissu lourd qui résiste à l'abrasion. Nos vêtements sont solides mais pas indestructibles car ils doivent rester confortables. Nous sommes à l'écoute des remontées pour les améliorer » sourit le dirigeant qui rappelle que ses largeots sont généralement portés 250 jours par an. Le maintien de la qualité passe également par des investissements réguliers dans l'outil de production, environ 100.000 euros par an. Au sortir de l'usine, le Laboureur a ensuite recours à un réseau de distributeurs en France



Depuis 1956, le Laboureur conçoit des vêtements de travail répondant notamment aux attentes des professions du compagnonnage. Crédit : Le Laboureur

et à l'étranger pour commercialiser ses produits. « Nous réalisons 20 % de notre chiffre d'affaires, 3 M€, à l'international. » Une fierté pour

le dirigeant qui rappelle que même en ruralité, les savoir-faire s'exportent.

Nadège Hubert

Côte-d'Or. Le groupe quetignois poursuit sa fière acheteuse et renforce son expertise avec l'acquisition, le mois dernier, d'Envisol, un acteur de référence dans l'ingénierie environnementale.

Une nouvelle expertise pour Géotec

Quetigny C'est désormais une habitude : Groupe Géotec, l'expert de l'ingénierie géotechnique et environnementale basé à Quetigny poursuit sa stratégie d'expansion avec l'achat d'une nouvelle filiale, Envisol. « Finalisée le 20 février dernier, cette opération stratégique marque une avancée majeure dans le développement de l'activité Environnement du Groupe », explique Géotec dans un communiqué. Envisol s'est en effet imposé comme un spécialiste reconnu des sites et sols pollués (SSP), accompagnant ses clients dans l'identification et la gestion de la pollution. Implantée à la Tour-du-Pin (38), l'entreprise aux 70 collaborateurs et 8,1 M€ de chiffre d'affaires en 2024 bénéficie également d'un maillage territorial étendu qui lui permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire français, ainsi qu'à



Olivier et Frédéric Barnoud (tout à gauche et tout à droite) avec les fondateurs-dirigeants d'Envisol, Anne-Gaëlle Dazzi, Gaël Plassart et Aurélie Malvoisin. Crédit : Envisol

l'international (en Espagne et au Canada). « Ensemble, nous combinons expertises de pointe et solutions innovantes au service de nos clients, se félicite Olivier Barnoud, président de Groupe Géotec. Ce rapprochement ouvre également de nombreuses opportunités de développement et de montée en compétences pour les collaborateurs des deux

groupes ». On note qu'Envisol ne disparaîtra pas : elle devient la marque SSP du groupe Géotec, qui bénéficiera notamment de l'expertise des fondateurs-dirigeants de l'entreprise iséroise pour développer ce secteur.

UN PAS VERS L'AVENIR

Le rapprochement entre le pôle SSP de Groupe Géotec

et Envisol n'est pas le fruit du hasard : il doit permettre au groupe côte-d'orien de répondre plus efficacement aux défis croissants de la dépollution et de la réhabilitation des sols en le positionnant comme un leader du SSP en France. « C'est un secteur dynamique et qui le sera de plus en plus, anticipe Frédéric Barnoud, directeur général de Groupe Géotec. Nous souhaitons mettre en avant ces activités et les développer comme on développe la partie géotechnique ». Ce rachat s'inscrit également dans la logique de son nouveau projet d'entreprise, « Ambition 2030 », « conçu pour faire de Groupe Géotec la référence en ingénierie des sols et des structures, ce projet stratégique prépare l'entreprise aux défis de la prochaine décennie, en s'appuyant sur cinq axes majeurs : diversification, transformation digitale, développement des talents, transition environnementale et innovation ».

Killian Roblot

Yonne

LES FINANCES DE L'AJ AUXERRE DANS LE ROUGE. Si sur le plan sportif, la saison dernière a été une réussite avec une remontée en Ligue 1, le club icaunais a néanmoins vu ses finances plonger lors des deux saisons précédentes. Son résultat net est passé de -7,60 M€ à -13,90 M€ avant les opérations de transfert de joueurs. Le recul des recettes en est la principale cause avec des « droits TV » qui ont chuté de 13,60 M€ à 7,10 M€, une conséquence directe du passage de la Ligue 1 à la Ligue 2 où les dotations télévisuelles sont bien moindres. Les revenus issus des sponsors et de la publicité ont suivi la même tendance, passant de 8 M€ à 5,50 M€, tout comme les recettes les jours de matchs qui s'effondrent de 3,40 M€ à 1,90 M€. Malgré la chute vertigineuse des droits TV cette année en Ligue 1, le maintien quasi-assuré de l'AJA dans l'élite du football français ainsi que son projet d'agrandissement du stade Abbé-Deschamps doit lui permettre d'amorcer un redressement de ses finances.

Saône-et-Loire

ENTRE 2021 ET 2023, ILCUT A ENGAGÉ PRÈS DE 7 M€ POUR SE DÔTER D'UNE NOUVELLE USINE À VENDENESSE-LÈS-CHAROLLES AFIN DE TRANSFORMER LE BOIS, D'ABORD POUR LES PARTICULIERS ET LES ARTISANS ; DÉSORMAIS, AUSSI POUR LES INDUSTRIELS. « Je suis la cinquième génération de la famille à travailler dans le bois », explique Catherine Ducerf, responsable marketing et développement d'Ilicut à Vendennesse-lès-Charolles, à quelques kilomètres du groupe familial Ducerf avec lequel l'entreprise collabore régulièrement. Avant d'être Ilicut, la PME qui compte 19 salariés pour un chiffre d'affaires de près de 4 M€, s'appelait la Boutique du bois. « En 2009, mon père a créé l'un des premiers sites de vente en ligne de bois. » Equipé d'un configurateur, il permet aux particuliers et artisans de commander des plans de travail ou encore des plateaux de table sur-mesure. « Nous proposons la découpe de bois massif et d'autres dérivés du bois. » En plein Covid, l'activité connaît une forte croissance amenant l'entreprise à investir.

NOUVEL OUTIL ET NOUVEAUX CLIENTS

Entre 2021 et 2023, la PME investit environ 7 M€ pour construire une nouvelle usine plus moderne. « Nous avons un site hightech avec des machines plus performantes pour gagner en pénibilité, en temps et en productivité. » Catherine Ducerf fait notamment référence à un stockeur qui alimente en continu le centre d'usinage et la scie mais aussi à une ligne de finition complète qui a réduit le temps de séchage de trois jours. Grâce à ce nouvel équipement, l'entreprise, devenue entre temps Ilicut pour s'ouvrir encore plus à l'international, se tourne vers un nouveau marché. « Nous avons vu que nous pouvions faire de la grande série donc nous avons mis en place une stratégie commerciale destinée aux industriels. » Fabricants de meubles, d'escaliers, agenceurs ou acteurs de l'événementiel peuvent profiter d'un produit fini avec ou sans montage pour lequel le bureau d'étude à intégrer les spécificités du projet. Désormais, cette clientèle représente 10 % du chiffre d'affaires tandis que l'entreprise espère voir grandir cette part.

Nadège Hubert

en bref

Région BFC. La remilitarisation de la France à marche forcée offre au pays des opportunités de développement économique que la présidente de région Marie-Guite Dufay entend mettre à profit, notamment pour tenter de relever une filière automobile régionale à genoux.

La Défense, sortie de secours de la filière automobile régionale ?



Le secteur automobile européen subit une crise grave. Sur l'année 2024, la production dans les usines en Europe (Union européenne et Royaume-Uni) s'est rétractée de 1,4 %, avec un total de 14,16 millions de voitures particulières et de véhicules utilitaires fabriqués. Cela ne représente que 16 % de la production automobile mondiale, contre 19 % en 2019, 22 % en 2010 et 27 % en 2005. Selon les prévisions, la production des constructeurs européens pourrait, sur 2025, continuer à baisser de l'ordre de 2 %. Le cabinet S&P, analyste reconnu du marché automobile, envisage d'ici 2030 une baisse de la production de plus de trois millions de véhicules en Europe par rapport à 2017.

En Bourgogne Franche-Comté, la filière automobile représente environ 400 entreprises pour quelque 37.000 emplois. À la fois bouleversé par la décarbonation et la montée en puissance des technologies numériques qui modifient les com-

pétences requises et brutalisé par la concurrence asiatique, ce secteur marqueur du territoire est contraint de prendre un virage bien difficile à négocier dans un temps extrêmement court. Consciente de l'enjeu, notamment en termes d'emploi, la région BFC a, dès 2022, lancé un programme baptisé Force d'intervention dédiée à la mutation de la filière automobile (Fima). L'objectif étant d'accompagner, via des aides à l'investissement et des formations aux salariés, les différentes PME et TPE de la sous-traitance automobile régionale dans leur diversification, notamment dans l'électrification des véhicules et dans la filière hydrogène. À ce jour, la région a ainsi débloqué plus de 24 M€.

LA DÉFENSE, UN VIRAGE À PRENDRE ?

Aujourd'hui, une nouvelle piste de diversification pour ce secteur malmené pourrait voir le jour et entrer dans le dispositif Fima. « *Le secteur de la défense doit être une piste de diversification forte à creuser dans notre région, où les savoir-faire industriels et plus particulièrement automobiles ont leur*

carte à jouer », a ainsi esquissé Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté lors de la dernière assemblée plénière des 20 et 21 mars. Une hypothèse de travail qui fait suite au déplacement présidentiel, mardi 18 mars, d'Emmanuel Macron à la base aérienne 116 de Luxeuil-Bains (70), où le chef de l'État a annoncé 1,5 Md€ d'investissement sur dix ans pour lui permettre de retrouver « *sa place pleine et entière dans la dissuasion nucléaire française* ». Un projet qui s'inscrit plus largement dans la volonté du pays de renforcer ses capacités militaires face aux défis géopolitiques croissants. Cette transformation majeure, soutenue par un budget de 413 Mds € sur la période 2024-2030, ouvre des perspectives inédites pour l'économie et l'emploi. Des opportunités de développement économique que la présidente de région entend bien faire siennes, notamment pour relancer une filière automobile en panne. Alors qu'un DGA PME Tour a eu lieu le 27 mars à Dijon et qu'une journée découverte des opportunités de marché dans l'industrie de la Défense se tiendra, à



Photo d'illustration d'une usine de montage automobile. Crédit : freepik.

Bourgogne (90), le 5 juin, nous avons souhaité recueillir l'avis d'Emmanuel Viellard, président du Medef Territoires Franc-Comtois, également directeur général de LISI Group (acteur important de la sous-traitance automobile franc-comtoise), président du comité liaison Défense du Medef et président

d'honneur du groupement des équipementiers au sein du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) sur la pertinence d'une telle piste de diversification pour la filière automobile régionale.

Frédéric Chevalier

De l'audace et des commandes réelles !

Emmanuel Viellard, président du Medef Territoires Franc-Comtois



◆ **Le Journal du palais.** Suite à la visite d'Emmanuel Macron sur la base aérienne de Luxeuil-les-Bains et aux annonces faites sur la volonté de réarmement de la France, la présidente du Conseil régional de BFC a déclaré que le secteur de la défense doit être une piste de diversification à creuser pour la filière automobile en BFC. Nicolas Soret, vice-président en charge de l'économie a notamment cité l'exemple de l'entreprise Eurocade dans le Doubs qui se serait déjà engagée dans cette voie. Pensez-vous que cet axe de diversification est un virage que peut et doit prendre la filière automobile régionale ?

◆ **Emmanuel Viellard.** C'est une piste qu'il faut explorer avec le lancement de vrais projets financés et des commandes. Les industriels, chefs d'entreprises, seront enthousiastes à l'idée de se lancer dans le plan de souveraineté tel

qu'il a été annoncé. L'excellence de la Franche-Comté dans les domaines mécaniques peut trouver des applications dans tous les types d'équipements militaires. La société Eurocade s'est effectivement déjà engagée dans le militaire à partir d'applications duales ou spécifiques déjà existantes. Nous pouvons citer également les sociétés Neydey, TPM Défense ou LISI qui ont des développements possibles dans le militaire à partir d'applications existantes, que ce soit pour les matériels (roulants ou volants) ou dans la fabrication de munitions. Des approches à plus long terme peuvent au cas par cas être mises à l'étude. Par ailleurs, le projet de transformation de la BA116 doit également bénéficier aux entreprises locales et j'appelle de mes vœux pour qu'elles soient consultées et privilégiées.

Une journée Défense est également organisée prochainement au 1^{er} régiment d'artillerie de Bourgogne (90) et je souhaite que de nombreux entrepreneurs puissent le rejoindre pour montrer toute leur motivation à développer ce segment.

À ce sujet, le Medef Territoires Franc-Comtois joue un rôle actif en organisant régulièrement des rencontres entre les entreprises de Franche-Comté et les Armées.

Je note néanmoins que la région BFC n'a pas encore mis en place de véritables moyens pour développer ce secteur alors que

d'autres régions comme la Nouvelle Aquitaine ou la Normandie ont déjà identifié des véritables projets porteurs de sens. Je m'interroge sur la capacité de la région BFC à mener un tel projet quand je vois une politique entièrement tournée vers la hausse de la fiscalité comme par exemple le maintien du projet de Versement Mobilité Régionale de près de 35 M€ ! Surtaxer d'un côté pour subventionner de l'autre, cela ne fait pas une politique économique crédible (*Suite à la mobilisation des syndicats patronaux, le recours à cette taxe proposée par le gouvernement a été suspendu par la région pour un an. Elle reste potentiellement mobilisable en 2026. Ndlr.*)

◆ **Le secteur de la défense peut-il être un atout pour la filière automobile actuellement en crise ?**

◆ L'industrie automobile a atteint les plus hauts standards en termes de qualité, de technologie et de services qui peuvent être utilisés pour développer une filière de référence pour les applications militaires.

◆ **Et dans ce cas comment cela peut-il être mis en place, à quelle échéance ?**

◆ La réussite d'un tel projet requiert de l'audace mais aussi des commandes réelles afin que les industriels puissent s'appuyer sur des éléments tangibles. Il faut également qu'ils bénéficient

d'acompte et de financement des investissements et des innovations nécessaires.

◆ **Quels peuvent être les principaux obstacles ?**

◆ Rester dans la théorie et l'intention sans dédier les financements nécessaires. Je note que pour l'instant, les dispositifs prioritaires de financement ont été positionnés autour des fonds en capital, alors que les industriels ont avant tout besoin de commandes.

◆ **Cette industrie de niche que représente la défense peut-elle à elle seule compenser une industrie de consommation ?**

◆ La grande série automobile ne saurait être entièrement remplacée par l'industrie militaire sauf si les volumes au niveau européen permettent une mise à l'échelle.

En conclusion, après avoir présidé depuis 2016 le Comité Liaison défense au Medef, je me permets de rappeler que notre conscience de l'importance de la souveraineté nationale et notre soutien à nos armées existent depuis longtemps, bien avant ce réveil brutal. Les entreprises de Franche-Comté sauront engager les ressources nécessaires pour rattraper le retard accumulé depuis des années de non-décision, pour peu qu'elles soient sollicitées avec les moyens nécessaires.

Propos recueillis par F.C.

85 postes menacés chez Jtekt à Chevigny-Saint-Sauveur

Après avoir été très affectée par les différentes crises qui ont fait suite à la pandémie de la Covid, l'industrie automobile européenne traverse aujourd'hui une crise sans précédent, liée à la transformation des usages de mobilité et aux fluctuations économiques et géopolitiques mondiales. Confronté à ces profondes mutations, l'équipementier automobile japonais Jtekt, leader sur le marché des systèmes de directions, a présenté le 26 mars aux représentants du personnel un projet de réorganisation de ses activités en France, destiné à assurer la pérennité de ses deux sites industriels de Chevigny-Saint-Sauveur (21) et Irigny (69). Si Jtekt Europe a su absorber les fluctuations économiques de ces dernières années, l'aggravation de la crise et la contraction des carnets de commandes - les volumes produits sur le périmètre européen sont passés de plus de 4,5 millions en 2019 à près de 3 millions de pièces en 2024 - imposent désormais une réorganisation pour « *restaurer la compétitivité et la viabilité de ses activités* » en France. Jtekt Europe a pris la décision de réorganiser ses sites français de Chevigny-Saint-Sauveur et Irigny. L'objectif étant « *d'optimiser l'activité de production et de restaurer la compétitivité à moyen et long terme de l'entreprise en France* ». Dans ce cadre, la suppression de 197 postes de travail (85 à Chevigny et 112 à Irigny) est envisagée. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été présenté aux représentants du personnel. Par ailleurs, 11 emplois pourraient être créés et 32 postes pourraient faire l'objet d'une modification du contrat de travail. « *Cette réorganisation industrielle est impérative pour assurer la pérennité de l'entreprise en France*, affirme, dans un communiqué, Yannick Lacour, directeur exécutif Europe tout en assurant que *Jtekt s'engage à minimiser l'impact social de cette réorganisation en travaillant étroitement avec les organisations syndicales pour identifier toutes les solutions alternatives permettant de limiter les suppressions de postes* ».

Ektor, l'allié numérique des entreprises

Numérique. Depuis 35 ans, Ektor, anciennement Copiafax, simplifie le numérique et l'informatique des entreprises et collectivités, leur permettant de se concentrer sur leur métier. Les photocopieurs historiques ont ainsi été rejoint au fil des années par l'informatique, la téléphonie, la cybersécurité, les écrans interactifs, les logiciels, le cloud jusqu'à la bientôt obligatoire dématérialisation des factures. L'entreprise familiale apporte ainsi une réponse à 360 degrés autour de l'environnement numérique en misant sur un service de qualité.



Ne dites plus Copiafax mais bien Ektor ! Si l'entreprise familiale, fondée par Jorge Pereira il y a 36 ans, a marqué le territoire de son empreinte grâce aux véhicules qui ont sillonné les routes au service des entreprises, il devenait nécessaire de la rebaptiser. « Copiafax évoquait nos premiers métiers, la copie et le fax... », sourit Maxime Pereira, directeur général. En plus d'être devenu trop restrictif au regard de la diversité des services désormais proposés par Ektor, son nouveau qualificatif vise à s'inscrire dans l'ère du temps. « En adoptant un prénom, nous voulions renforcer la proximité avec nos clients. » Cette proximité se traduit par une présence territoriale en Côte-d'Or avec le siège dijonnais mais aussi avec une agence à Lons-le-Saunier et une autre à Chalon-sur-Saône afin de répondre aux clients dans les plus brefs délais.



ÉTENDRE SON EXPERTISE

Si le nom a changé, le métier historique reste et se voit même renforcé. « Nous faisons toujours des photocopieurs car les gens impriment moins mais impriment toujours et ont besoin de scanner des documents pour dématérialiser. » Au gré des évolutions des attentes et des besoins tant des services administratifs des entreprises que des collectivités, Ektor a développé son offre pour disposer désormais d'une solution globale assurée par un interlocuteur unique. Informatique et cybersécurité, impression et dématérialisation, téléphonie et connectivité ou encore site web et présence digitale constituent les quatre pôles d'activité de l'entreprise. « Nous proposons tout ce qui est connecté au réseau, mais surtout le service de proximité qui va avec. » Du copieur à l'ordina-

teur en passant par l'écran interactif, les logiciels, la téléphonie ou même la visio... Ektor est susceptible d'intervenir dès que cela touche à l'environnement informatique, « Nous pouvons aussi bien guider nos clients vers des solutions en cybersécurité avec des pare-feu ou des logiciels pour éviter les intrusions, ou vers des solutions de travail collaboratif, nous intervenons vraiment au cœur des problématiques du quotidien des entreprises. Plus qu'un vendeur d'ordinateurs, nous apportons un service adapté à chacun et du conseil », résume Maxime Pereira avant de compléter : « Les TPE et PME n'ont pas toutes les moyens d'avoir un service informatique en interne donc nous apportons le service d'assistance dont elles peuvent avoir besoin quand en arrivant au bureau le matin quelque chose ne

fonctionne pas ! ». Ektor peut ainsi se targuer de proposer un service informatique managé à ses clients et va plus loin grâce à des logiciels qui supervisent le bon fonctionnement de leurs systèmes. « Nous agissons avant même que le client rencontre un problème et notre équipe dédiée répond en moins de quatre heures grâce à nos 13 techniciens. » Ektor c'est aussi un service de téléphonie où, comme les grands opérateurs, la PME locale met en place une flotte de portables ou un standard téléphonique. Et s'il y a besoin d'assistance, là encore : « Benoît opère à distance ou prend sa voiture pour intervenir ! ».

À L'ÉCOUTE DES BESOINS

Pour définir au mieux le besoin de chacun, un commercial d'Ektor se déplace afin de réaliser un

audit pour en extraire une proposition adaptée. « Après acceptation, nous nous rendons sur place pour opérer les transferts et installer le nouvel environnement et former le client. Tout au long de notre partenariat, nous restons à ses côtés. »

L'expert en solutions numériques utilise notamment l'intelligence artificielle pour y parvenir. Au fait des nouvelles technologies et des réglementations, Ektor distribue également un outil pour répondre à la prochaine obligation de dématérialisation des factures. « Mais plus largement, la dématérialisation s'applique aussi aux bulletins de salaire, aux notes de frais, aux demandes de congés... Cet outil facilite autant la gestion du quotidien qu'il permet aux comptables de se concentrer sur

des tâches à valeur ajoutée. » A titre d'exemple, Maxime Pereira évoque une entreprise qui recevrait une vingtaine de factures fournisseurs chaque mois qui pourraient être prises en charge par un logiciel, simplifiant la tâche du service auquel elles sont habituellement affectées.

Un outil qui peut, dans une entreprise, participer au bien-être des salariés en leur permettant de se consacrer à leur cœur de métier. D'ailleurs, le confort de travail est une valeur chère à Ektor puisque l'entreprise se félicite d'avoir obtenu pour la deuxième année consécutive la certification Great Place To Work. « Cela passe par une enquête annuelle anonyme auprès de nos équipes et nous sommes arrivés à cet agrément sans babyfoot mais avec des fruits bio ! ».

COLLECTIVITÉS

Lisa, les grandes manœuvres auront bien lieu

Yonne. Le 18 mars dernier, les travaux de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa) ont officiellement été lancés pour sa section départementale qui doit relier le rond-point de Villefargeau à la route nationale 151 au nord de Vallan.



De ce côté-ci de la Bourgogne, elle suscitait le débat depuis près d'un quart de siècle sans pourtant n'avoir jamais laisser transparaître le moindre gravillon. Mariée, un temps, à une hypothétique autoroute répondant au nom de code « Tab », qui aurait relié Troyes, dans l'Aube, à Bourges dans le Cher, et qui serait passée par la cité bourguignonne, elle se faisait connaître parfois sous le terme de « déviation » ou de « contournement sud auxerrois », mais n'était jamais apparue sur les cartes routières. « *Tout le monde était d'accord pour la faire mais personne n'avait budgété son financement...* », résume en quelques mots Crescent Marault, le président de la communauté d'agglomération qui avait fait de ce chantier l'une des priorités de son mandat. Dans l'Yonne, l'Arlésienne a désormais un (prénom), Lisa, et même, depuis le 18 mars, une « silhouette » qui, grâce à la magie de la technologie, a été révélée à une poignée d'élus, ébahis, par un drone survolant les 3,6 kilomètres de la section sous maîtrise d'œuvre du conseil départemental.

Une première immersion aérienne pour un chantier au long cours qui promet de bouleverser le quotidien des habitants de l'Auxerrois, souligne Christophe Bonnefond, vice-président de la collectivité territoriale en charge des infrastructures. Un sentiment partagé par Grégory Dorte, le président du conseil départemental, qui a souligné l'importance de cette liaison pour désengorger le territoire et offrir une meilleure fluidité aux automobilistes. « *L'un des gros enjeux, c'est la réduction des risques pour tous les usagers de la route. Avec la Lisa, on va fluidifier le trafic et réduire les points de congestion, ce qui signifie moins d'accidents et une meilleure cohabitation entre voitures, camions et autres usagers* ». Construire ce tronçon, c'est avant tout apporter une réponse concrète à un casse-tête bien connu des usagers de la route : les embouteillages récurrents



En l'absence remarquée du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, plusieurs élus se sont retrouvés autour de Christophe Bonnefond, vice-président départemental chargé des infrastructures, de Grégory Dorte, président du conseil départemental de l'Yonne, et de Crescent Marault, maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, pour donner le coup d'envoi officiel des travaux de la section départementale de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa). Crédit : JDP.

dans le centre-ville d'Auxerre et la saturation des axes principaux. Le projet prévoit de délester ces axes en proposant une alternative plus fluide pour les habitants et les transporteurs. À terme, cette liaison permettra ainsi de réduire considérablement le temps de trajet entre les communes limitrophes et de sécuriser les déplacements.

PROJET DE TERRITOIRE

L'ampleur des travaux implique néanmoins une coordination millimétrée. Chaque étape a été scrupuleusement planifiée afin de respecter les délais et de limiter l'impact sur les habitants. « *C'est un projet ambitieux, et nous veillons à ce qu'il se fasse dans les meilleures conditions possibles, aussi bien pour les riverains que pour l'environnement* », précise Christophe Bonnefond. La dimension environnementale a nécessairement été placée au cœur du projet. Des mesures de « renaturation » ont été prévues, notamment la plantation de nouvelles espèces végétales et la préservation de

la biodiversité locale. Des corridors écologiques seront également aménagés pour garantir la saine circulation des espèces animales, impactées par la construction de la route. « *La Lisa va permettre de supprimer 15.000 véhicules dont des camions qui transitent par Auxerre - mais aussi Perrigny, Saint-Georges-sur-Baulche, Augy, Champs-sur-Yonne - et qui n'ont rien à y faire. Ce n'est pas qu'une simple déviation. C'est un projet d'aménagement du territoire qui va permettre de repenser le plan de circulation, de réaménager et végétaliser les espaces publics, de réaliser des pistes cyclables sécurisées et d'améliorer la qualité de l'air* », martèle Crescent Marault. Elle autorise aussi à imaginer l'émergence d'un quartier expérimental « bas carbone » de 17 hectares à l'emplacement du Batardeau et des Montardoins « *qui prévoit notamment de prolonger les aménagements paysagers des quais de l'Yonne vers le quai du Batardeau, qui deviendra fermé à la circulation* ». Une liaison rou-

tière indispensable aujourd'hui qui, 25 ans après les premières esquisses, va nécessiter 148 M€ d'argent public. Soit quelque 15 M€ du kilomètre. Lisa, une

voie manquait et tout semblait dépeuplé...

Stéphane Bourdier
et Enzo Beudet

La Lisa en chiffres

■ Le coût de la section en double voie de 3,6 km entre la route départementale 965 (RD 965) et la route nationale 151 (RN 51), maîtrisée par le conseil départemental de l'Yonne, s'élève à 33 M€, supporté par la ville d'Auxerre à hauteur de 46,6 % (15,37 M€), par le département à hauteur de 32,2 % (10,63 M€) et par l'État à hauteur de 21,2 % (7 M€). Elle comprend la réalisation de trois ouvrages d'art : deux ronds-points et un pont à trois travées de 220 m. Les travaux doivent s'achever à l'été 2026. « *Les travaux portés par l'État, entre la route nationale 151 (RN 151) et la route nationale 6 (RN 6) au sud d'Auxer-*

rexp, démarreront dans un second temps pour une mise en service de la Lisa programmée en 2028 », explique la ville d'Auxerre. Ce tronçon d'une longueur de 6,3 km reliera, la « Voie romaine » - la route départementale 239 (RD239) - et la route départementale 965 (RD 965). La mise en circulation de la Lisa est estimée à 2028. Son coût total est estimé à 148 M€ financés par le conseil départemental de l'Yonne (41,25 M€), l'État (38,63 M€), la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (27,65 M€), le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (25 M€) et la ville d'Auxerre (15,37 M€).

Yonne. Le 19 mars, Sens accueillait la 2e rencontre de l'emploi, de la formation et de l'orientation organisée par le Pôle économie et insertion professionnelle du Sénonais.

« Une forte demande dans les métiers de la logistique »

Sens
Le Journal du Palais. Quel premier bilan tirez-vous de l'affluence de cette édition 2025 ?

◆ **Emmanuel Crouzet, directeur du Peips.** Nous avions un peu d'inquiétude, puisque le contexte économique, national et international, est tel que nous connaissons beaucoup d'entreprises du bassin économique dont les carnets de commandes sont un peu au ralenti. Mais plus de 70 entreprises, issues de l'Yonne et des départements limitrophes, et de tous secteurs confondus - industrie, logistique, bâtiment, agroalimentaire, grande distribution - ont répondu présentes. Nous enregistrons près de 1.500 visiteurs durant les deux jours. À présent, nous allons mettre en place un premier suivi avec chaque entreprise pour savoir combien ils ont « sourcé » de candidats. Ce qui nous intéresse à trois mois et à six mois, c'est de recenser les mises en action qui auront été faites grâce à ce salon.

◆ **Quelles sont les grandes tendances en matière de recrutement qui se dégagent dans le nord de l'Yonne ?**

◆ Nous sommes trop proches de la région parisienne pour avoir une spécificité. Mais je pense que la logistique va devenir une belle opportunité pour le Sénonais dans les mois qui viennent. Il a été annoncé plusieurs implantations dans le Gâtinais et dans les zones d'activité des Vauguilletes. Il existe aussi un public en demande de qualification dans ce secteur, mais nous comptons aussi bon nombre de missions d'intérim. Donc, nous pourrions avoir un bassin d'emploi qui, progressivement, se colore un peu logistique.

◆ **Quel est le profil type du candidat ?**

◆ Il n'existe pas vraiment de profil type. Nous avons des candidats âgés de 16 à 60 ans, qualifiés, titulaire d'un bac, d'un bac +3 ou d'un bac +5. Nous avons rencontré beaucoup de personnes motivées. Les entreprises nous le disent : elles sont



Emmanuel Crouzet, directeur du Pôle économie et insertion professionnelle du Sénonais (Peips), accompagné de Carole Dabrigéon, sous-préfète de Sens, et de Paul-Antoine de Carville, maire de Sens. Crédit : Emmanuel Crouzet.

prêtes, avec des CV mis à jour, et elles savent se présenter. Elles soulignent toutes la qualité des candidatures. C'est un bon « feedback » pour nous. Avec la multiplication des sites d'emploi sur internet, nous pourrions nous poser la question de l'opportunité d'un tel salon, parce que nous appliquons un peu des règles à l'ancienne, mais nous pensons que la relation

humaine, notamment dans la mise en relation « emploi offre », reste très importante sur un territoire comme le nôtre.

Propos recueillis par Stéphane Bourdier

◆ *Le Peips est né en 2018 du rapprochement de la Mission locale et du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie).*

Région BFC. François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation assure avoir eu la confirmation de Jean-Pierre Farandou, PDG du groupe SNCF.

Le TGV Dijon-Roissy remis sur les rails ?

Dijon
Ce que le maire de Dijon et président de Dijon Métropole François Rebsamen peinait à obtenir, le ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation (donc en charge des transports) Rebsamen François semble l'avoir obtenu : 2027 devrait voir le retour de la liaison TGV Dijon-Roissy. Le ministre a confirmé en avoir eu l'assurance par le Pdg du groupe SNCF, Jean-Pierre Farandou, lors d'une rencontre avec les acteurs économiques le 21 mars. « J'en prends l'engagement ici si le temps m'aît laissé : on rétablira la liaison ferroviaire entre Besançon, Dijon et Roissy. C'est indispensable aujourd'hui. J'ai rencontré le président de la SNCF, Monsieur Farandou, qui va partir dans quelques temps mais qui est encore là. Il a pris l'engagement devant moi qu'on rétablirait cette liaison au 1er janvier 2027. » « La perspective favorable du retour de la liaison TGV Dijon-Roissy est



François Rebsamen a assuré que la liaison TGV Dijon-Roissy, supprimée depuis 2020, pourrait redevenir effective au 1er janvier 2027. Crédit : JDP.

une bonne nouvelle. Elle est le résultat du combat engagé dès 2022 par François Rebsamen, alors maire de Dijon et président de Dijon métropole, aux côtés d'élus, de nombreux habitants, d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs, a réagi la maire de Dijon, Nathalie Koenders. Pour mémoire, la pétition qu'il avait lancée avait recueilli plus de 20.000 signatures. La suspension de

cette ligne stratégique, depuis le premier confinement, porte atteinte à l'attractivité, à la mobilité et à l'ouverture internationale de Dijon ».

FARANDOU SUR LE DÉPART
« L'annonce du rétablissement de la liaison TGV entre Dijon et l'aéroport international Roissy Charles de Gaulle est une bonne nouvelle pour notre territoire. Le rétablissement de la liaison TGV Dijon-Roissy est

essentielle à beaucoup d'entreprises. Il renforcera l'attractivité économique de notre métropole », abonde Laurent Bourguignat, membre du groupe Dijon Ensemble qui nuance : « Bien sûr, nous aurions préféré avoir l'assurance que cette liaison se poursuivrait jusqu'à Lille, un point de connexion stratégique au nord de l'Europe (Bruxelles, Londres...) ; bien sûr, on devine que ce rétablissement est lié à la présence du président de Dijon Métropole à la tête du ministère en charge des transports, ce qui rend une mise en service en 2027 lointaine et fragile. » L'opposant à la majorité municipale de Dijon ne croit pas si bien dire : le 13 mai, l'assemblée générale du groupe SNCF verra la nomination d'un nouveau Pdg à sa tête, Jean-Pierre Farandou étant atteint par la limite d'âge. Personne ne peut assurer que son successeur reprendra à son compte la promesse qu'il a faite au ministre, ancien maire de la ville de Dijon et président de Dijon métropole...

Emmanuelle de Jesus avec Killian Roblot

Côte-d'Or

LE SICECO, TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR, ATTRIBUE UNE AIDE DE 10.000 € À ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES. En décembre, les cyclones Chido et Dikeledi ont causé d'importants dégâts sur le réseau électrique de l'archipel de Mayotte. Les bénévoles d'Électriciens sans Frontières ont rapidement été sollicités par d'autres associations déjà présentes sur place pour fournir des équipements électriques essentiels. 46 groupes électrogènes et trois tonnes de matériels électriques (kits solaires, câbles, coffrets de raccordement...) ont été mobilisés. Ils ont permis d'auditer et de sécuriser des installations électriques intérieures des structures médico-sociales, de travailler en appui à l'électrification des logements d'urgence et de distribuer 2.000 lampes solaires aux familles prioritairement identifiées. Face à cette situation dramatique, les élus du Bureau du Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or ont décidé d'attribuer unanimement une aide exceptionnelle de 10.000 € afin d'aider les bénévoles de l'association dans leurs actions menées sur place. Le Siceco est partenaire de la délégation Bourgogne Franche-Comté d'Électriciens sans Frontières depuis sa création en 2008.

LES POMPIERS DE CÔTE-D'OR FONT DON D'UN VÉHICULE AU CHU DE BOURGOGNE. Afin d'accroître l'efficacité collective des deux entités, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 21 cède au CHU un poids lourd, utilisé en qualité de Véhicule de secours routier (VSR) afin que le Samu puisse intervenir de manière rapide avec un lot de matériel de renfort nommé Postes sanitaires mobiles (PSM). Le véhicule cédé est un engin de 2012 avec un kilométrage de moins de 30.000 kilomètres qui permettra d'avoir une longévité d'emploi suffisante pour ce matériel de renfort. Au sein des SDIS, ce type de véhicule mono-fonction a été remplacé par des moyens combinés permettant de lutter contre l'incendie et d'assurer les missions de désincarcération sur les accidents ; raison pour laquelle le SDIS est en mesure de procéder à cette attribution d'un véhicule encore pleinement employable. L'intérêt pour le SDIS réside dans la rapidité de déploiement du lot PSM à l'occasion d'interventions d'envergure, cela sera au profit de nos concitoyens.

Doubs

VERDISSEMENT DU PARC D'AUTOCARS GINKO PÉRIURBAINS ET SCOLAIRES. Dans le cadre du renouvellement de ses contrats d'exploitation sur la période 2025-2031, Grand Besançon Métropole (GBM) a intégré un critère de performance environnementale des véhicules. La société GTV Transports basée à Serres-Sapins, s'apprête ainsi à convertir cinq de ses autocars thermiques en véhicules 100 % électriques. Ce « retrofit électrique » permettra de prolonger leur durée d'exploitation jusqu'à 18 ans, contre 12 ans pour les véhicules thermiques. Pour mener à bien cette transition, GTV Transports a choisi Retrofleet, entreprise lauréate de l'appel à projets « I-nov » de l'Ademe pour son programme Retrofit écosystème au service de l'environnement et des territoires (Reset). Conçu, homologué et fabriqué en Savoie, le système de batteries offrira une autonomie de 150 à 200 km, selon les conditions d'exploitation (type de conduite, charge embarquée, besoins en confort thermique) et garantira une réduction de 87 % des émissions de CO2. Toujours sur incitation de GBM, GTV, Mobilités BFC et Keolis Monts Jura, ont généralisé l'usage du biocarburant à base d'huile végétale hydrotraînée en remplacement du gazole. Mobilités BFC a déjà mis en circulation deux autocars hybrides thermique-électrique sur les secteurs Nord et Est du Grand Besançon. dix au total sont attendus d'ici à 2031.

en bref

Opinions

Hausse du RSA : les Départements DCI disent non !

Départements du groupe Droite, Centre et Indépendants

Les Départements « Droite, Centre et Indépendants » annoncent qu'ils ne paieront pas l'augmentation de 1,7% du RSA au 1^{er} avril

À l'invitation de Nadège Lefebvre, présidente du département de l'Oise et vice-présidente du groupe, le groupe « Droite, Centre et Indépendants » de Départements de France (DF) s'est réuni autour de son président Nicolas Lacroix en séminaire de travail à Beauvais, les 25 et 26 mars, en présence de François Sauvadet, Président de DF.

Pendant deux jours, la vingtaine de Présidentes et Présidents présents ont

pu non seulement découvrir les particularités et les initiatives du Département de l'Oise et la déclinaison de ses politiques en matière de solidarité et d'aménagement du territoire, mais ils ont aussi pu échanger sur la situation alarmante des finances des Départements.

À quelques jours d'un comité des financeurs réunissant l'ensemble des acteurs des solidarités autour de Madame Catherine Vautrin Ministre en charge, et alors que les dépenses supplémentaires à venir en 2025 sont d'ores et déjà évaluées à près d'un milliard d'euros, ils ont souhaité affir-

mer avec vigueur qu'ils n'accepteront plus de payer les décisions de l'État sans qu'elles ne soient compensées.

Ainsi, les Départements du Groupe DCI s'engagent :

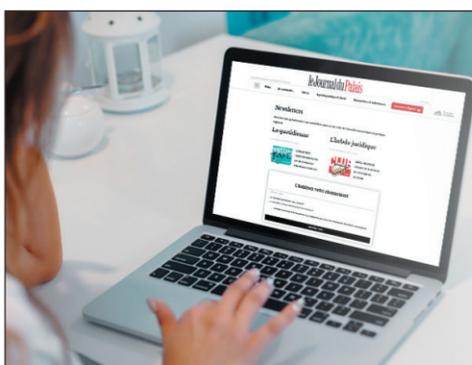
- à ne pas payer l'augmentation du RSA à la CAF prévue au 1^{er} avril ;

- Sur le non-paiement de principe de toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le Gouvernement et non compensée intégralement par lui.

- Le modèle social français a un prix et chacun doit bien comprendre que son coût ne peut pas être assumé par les seuls Départements !

Le regard de Faro

APRÈS 8 ANS À L'ÉLYSÉE, LE BRAS DROIT D'EMMANUEL MACRON REJOINT LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Très chère fraude



L'Urssaf Bourgogne nous a réservé cette semaine la primeur de ses résultats dans la lutte contre le travail dissimulé (lire page 5). Des chiffres (hélas) en hausse, prouvant que certains font des cocottes avec les

déclarations à l'embauche, n'ont rien contre le troc « heures supplémentaires contre billet sous la table » et se contrefoutent que leurs petits trafics mettent en péril notre système social, une spécificité aussi française que la tête de veau. Car frauder aux cotisations va bien plus loin que la tentation de muscler un peu la trésorerie tout en se comportant comme un esclavagiste moderne dans les plus mafieux des cas. Creuser un peu plus le fameux « trou de la sécu », c'est mettre en péril le système de retraite par répartition, les indemnités du salarié en cas de maladie, d'accident du travail ou de grossesse... Bref, scier un peu la branche sur laquelle repose une partie du bon fonctionnement de notre tissu entrepreneurial et de l'attractivité de notre pays. C'est aussi l'occasion de démonter certains a priori : contrairement à une idée reçue, l'hôtellerie-restauration ne constitue que 2% des entreprises redressées, contre, par exemple, 35% pour les services. Les travailleurs indépendants, type autoentrepreneurs, ne sont pas à l'abri de contrôles, bien au contraire, car l'Urssaf a certaines compétences dans le croisement des données avec les collègues des impôts et les incohérences ont du mal à échapper à une bonne IA ; et si le travail dissimulé concerne, dans certains secteurs comme le bâtiment, des métiers peu qualifiés, il y a un bon nombre de professionnels de santé parmi les fraudeurs. Étonnant, non ?, comme le disait le regretté Pierre Desproges quand il jouait au Monsieur Cyclopède (les plus anciens comprendront, pour les autres, voyez avec Wikimachin). Et pour ceux, tentés par la privatisation (voire la privation) complète des allocations et autres indemnités, prions pour que le chirurgien ait correctement réussi l'ablation de leur dignité et de leur conscience...

Le coin bouquins

LES SIGNAUX FAIBLES
ANTICIPER POUR MIEUX AGIR



Animer, diriger, c'est prévoir, c'est voir avant les autres ! Certains ont un talent pour sentir les crises et les difficultés à venir. Mais avoir un bon instinct ne suffit pas. Dans le domaine managérial, social, humain, éthique et politique, rassembler et analyser un faisceau d'indices aide à comprendre que la réalité

est en train de changer. Un signal faible peut prendre la forme d'un chiffre, d'un événement, d'un courrier, d'une conversation. Seule, cette information n'a pas d'impact, mais cumulée avec d'autres signaux faibles, elle éclaire sur un phénomène qui s'installe, sur une situation en train de basculer...

L'analyse des signaux faibles permet de mieux comprendre l'impact réel d'un problème déjà identifié, c'est aussi se préparer au changement. Dirigeants, managers, DRH... L'auteur vous explique comment porter de l'attention aux signaux faibles pour être dans l'anticipation plutôt que dans la réaction !

♦ Éditions Gereso, 147 pages, 24 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudication



SCP D'AVOCATS MAUSSION
50 rue de Talant - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 07 MAI 2025 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

A Chevigny-Saint-Sauveur (21800)

3 rue du Bas du Chanot, Section AO 411 (anciennement AO 334), pour une contenance de 2ha 66a 47ca. Lots 63, 83 et 87.

Un appartement au 4^{ème} étage comprenant : cuisine, séjour salon, 2 chambres, wc, salle de bains, cellier, dressing ;

Une cave ;
Un garage.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 40.000 €

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : MARDI 15 AVRIL 2025 A 10 H 00.

A la requête du Syndicat des copropriétaires représentant la copropriété BAS DE CHANOT, 1 à 11 rue du Bas de Chanot à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (Côte d'Or), immatriculé au registre national des copropriétés sous le n° AA9-394-131, représenté par son syndic en exercice la société FONCIA ALSACE FRANCHE COMTE BOURGOGNE, société par action simplifiée au capital de 38.988,83 €, ayant son siège social 27 avenue du Rhin, ZAC du Danube à 67100 STRASBOURG, inscrite au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 678 501 172, agissant par son représentant légal en exercice domicilié audit siège, M. Stefan KONZACK-WENGER, et aux fins des présentes y faisant élection, créancier poursuivant, ayant la SCP MAUSSION pour avocat, 50 rue de Talant à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à DIJON. L2501593

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALLIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée



SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction d'une gendarmerie et de 14 logements et 2 logements GAV

« La cote Putois », Route de Paris - 89700 TONNERRE - GR1053

Relance lots 14 et 15

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1. NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

2. MODE DE PASSATION : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

3. OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation concerne les travaux suivants : Construction d'une gendarmerie - 14 logements et 2 logements GAV.

Les travaux se situent à l'adresse suivante : « La cote Putois », Route de Paris - 89700 TONNERRE.

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : 1. Exécution.

Les prestations ci-avant font l'objet de 15 LOTS définis ci-après : Relance ici uniquement lots 14 et 15

- 01 : Gros oeuvre ;
- 02 : Charpente bois ;
- 03 : Couverture / Etanchéité ;
- 04 : Revêtements façades ;
- 05 : Menuiseries extérieures en PVC ;
- 06 : Menuiseries alu / Métallerie / Serrurerie ;
- 07 : Menuiseries intérieures bois ;
- 08 : Plâtrerie / Faux plafond ;
- 09 : Chape / Carrelage / Faïence / Sol souple ;
- 10 : Peinture ;
- 11 : Plomberie ;
- 12 : Chauffage et ventilation ;
- 13 : Electricité ;
- 14 : VRD ;
- 15 : Espaces verts et clôtures.

4. DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr

6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr

7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Mardi 15 avril 2025 12h00.

8. JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.

9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.

10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Renseignements administratifs : au Service Marchés de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Angélique CHEVALLIER - 03.25.810.810 - achevallier@mon-logis.fr

- Renseignements techniques : Au Service DDP de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Gérald DELONG - 06.29.11.55.70 - 03.25.70.94.77 - gdelong@mon-logis.fr et Alexandre CORPET - 06.03.06.73.83 - acorpet@mon-logis.fr

12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 24/03/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

L2501597

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Appel d'offres

Mon Logis AL
Groupe ActionLogement

SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction d'une gendarmerie et de 14 logements et 2 logements GAV

« La cote Putois », Route de Paris - 89700 TONNERRE - GR1053

Lot n° 14

Avis de classement sans suite

Marché de travaux

Procédure simplifiée suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2. OBJET DU MARCHÉ :
Le présent avis concerne les prestations suivantes : Construction d'une gendarmerie - 14 logements et 2 logements GAV
Les travaux se situent à l'adresse suivante : « La cote Putois », Route de Paris - 89700 TONNERRE.
Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 16 janvier 2025 sans suite, conformément aux dispositions de l'article 6.5 du règlement de consultation et de l'article 2185-1 du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
3. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 21/03/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

L2501548

www.mon-logis.fr  [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Côte-d'Or

CONSTITUTION
DE SOCIETEFIDAL
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJONSC DU PATRIMOINE
DE SOPHIE

Aux termes d'un ASSP du 22/03/2025, il a été constitué une société civile :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE DU PATRIMOINE DE SOPHIE

Objet social : Acquisition, propriété et gestion, et cession de tout portefeuille de participations et de valeurs mobilières et autres titres de placement, tous supports de placements financiers tels que : valeurs mobilières, parts d'OPCVM, bons ou contrats de capitalisation etc et de toutes liquidités en euros ou en devises étrangères. Prise de participation au capital de toutes sociétés civiles ou commerciales, à l'exception de sociétés en nom collectif, existantes ou nouvelles et gestion de ces participations.

Siège social : 13 Rue Crébillon, 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES

Capital : 1 000 euros
Durée : 99 ans
Gérant : M. Nicolas DUFOULEUR demeurant 105 Boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS.

Associé indéfiniment responsable : M. Xavier DUFOULEUR demeurant 13 Rue Crébillon, 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES.

Associé indéfiniment responsable : M^{me} Sophie LAVIALLE demeurant 9 Rue Gassendi, 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de la majorité des deux tiers des associés ayant le droit de vote.

Immatriculation au RCS de DIJON.
L2501592LEGI Société
d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONSTEHLYMMO
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue basse, 21220 MOREY ST DENIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : STEHLYMMO

Siège social : 8 rue basse, 21220 MOREY ST DENIS

Objet social : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité. Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la conclusion de tout emprunt ayant notamment pour objet l'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers ou la réalisation de travaux portant sur lesdits immeubles. L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : SC STEHLIGNIER, société civile au capital de 3 308 506 euros, dont le siège social est au 8 rue Basse 21220 MOREY SAINT DENIS, immatriculée sous le numéro 942 165 382 RCS DIJON,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour

cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant. Les autres cessions sont soumises à agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales (AGE).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

L2501538

SARL CHEZ EDDY
CANTINAVELO

Avis est donné de la constitution de la SARL CHEZ EDDY CANTINAVELO, au capital de 8.000 €.

SIÈGE : 73 rue Monge - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Petite restauration et débit de boissons (licence 3) sur place et à emporter/Vente de vélos, pièces détachées, accessoires et textile cycles/Entretien et réparation de vélos/Ventes de goodies divers/Organisation événementielle (parcours vélo et privatisation du lieu) ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger ;

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 8.000 €.

GÉRANT : Monsieur Vincent CLEMENT, demeurant 9 rue Charles

Poisot - 21300 CHENOVE.
L2501554

Côte-d'Or



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MC Moissy

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 14 mars 2025 :

DÉNOMINATION : MC Moissy.

FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET : La société a pour objet : la vente sur place et à emporter de boissons chaudes ou froides à base de café, thé, chocolat, jus de fruits et soda, la fabrication et la vente sur place et à emporter de tous produits sucrés (gâteaux, viennoiseries, pâtisseries, ...) et salés (sandwichs, salades, ...), la vente de produits dérivés de la franchise MISS COOKIES COFFEE, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue des Savelles - 21310 ARCEAU.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

CO-GÉRANTS : Monsieur Pierre GRANDGERARD, demeurant 34 rue Clément Janin - 21120 TIL CHATEL et Monsieur Fabien GRANDGERARD, demeurant 4 allée des 2 Chemins - 21120 SPOY.

Pour avis.

L2501553

2FRED

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 2FRED

Sigle : SAS

Objet social : La Société a pour objet, en France et dans tous pays : Services des sociétés holding : détention de titres, prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales.-La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, à titre purement interne au groupe. Et plus généralement : -La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; -Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 92 chemin d'exploitation n°47, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. GONÇALVES DA COSTA Frédéric 92 chemin d'exploitation n°47 21130 AUXONNE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Frédéric GONÇALVES DA COSTA
L2501657LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Galerie Graglia

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 21 rue Maufoux
21200 BEAUNE
En cours de constitution
RCS DIJON

Constitution avec apport

ASSP en date du 26/03/2025 : Constitution de société : Forme sociale : SAS - Dénomination sociale : Galerie Graglia - Siège social : 21 rue Maufoux 21200 BEAUNE - Objet social : Vente, conseil et expertise en œuvres d'art, antiquités dont affiches, photographies et objets de collection, sur tous supports ; Toute activité de galerie d'art commerciale et d'édition d'art ; Réalisation et agencement de projet de décoration. Durée : 99 ans - Capital social : 2 000 euros - Président : Michel GRAGLIA, 4 rue du 23 janvier 21000 DIJON - Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. - Apport : Michel GRAGLIA a fait apport à la Société GALERIE GRAGLIA d'un fonds de commerce de vente, conseil et expertise en œuvres d'art, antiquités dont affiches, photographies et objets de collection, exploité 21 rue Maufoux 21200 BEAUNE sous le nom commercial GRAGLIA, immatriculé au RNE sous le numéro 310 596 622 00046. Cet acte a été enregistré auprès du SIE de DIJON sous le numéro 2025 00014179, réf 2104P01 2025 A 00673 le 27/03/2025 préalablement à la présente publicité. Pour les oppositions, élection de domicile a été faite dans le ressort du tribunal de commerce de DIJON où se trouve le fonds apporté. Les éléments d'actifs et de passifs ont été apportés pour une valeur nette de 2 000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} avril 2024. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Michel GRAGLIA, de 2 000 actions de la Société Galerie Graglia. La société GALERIE GRAGLIA aura la propriété des éléments apportés, au plan comptable, juridique et fiscal, à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2024. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de DIJON. RCS DIJON

L2501688



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CBF

Par acte sous seing privé en date du 21/03/2025 il a été constitué la société CBF, Société civile immobilière, au capital de 1 000 €, siège social sis 4 rue du Trouvot, 21130 PONCEY LES ATHEE. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, Gérance : Monsieur Florent SECHEPINE, demeurant 33 ter Route de Quetigny 21560 COUTERNON. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis

L2501607



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

JTHB

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 18 mars 2025 :

DÉNOMINATION : JTHB.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions, valeurs mobilières, parts sociales ou droit sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet ; La gestion de ses intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'acquisition par tous moyens, la propriété avec édification de construction, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ; Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et pour la réalisation de cet objet : La création, l'acquisition, la prise en location - gérance et l'exploitation de tous autres fonds de même nature ou de nature analogue ou connexe à l'objet social ; La participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres, parts ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou autrement ; Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les actions ne sont pas soumises à agrément entre associés. Les actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la cession est libre.

SIÈGE SOCIAL : 11 rue du Mont - 21270 ETEVAUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A été NOMMÉ : PRÉSIDENT : Monsieur Jonathan THIERRY, demeurant 11 rue du Mont - 21270 ETEVAUX.

Pour avis.

L2501555

TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR

120€

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ULYSSE

Société civile au capital de 1.000 Euros
Siège social : 74 rue de Corcelles
Appartement 3 - 21000 DIJON

Il a été constitué une société par acte sous seing privé électronique, en date du 21 mars 2025, présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ULYSSE.
FORME : Société civile.
SIÈGE SOCIAL : 74 rue de Corcelles, Appartement 3 - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet : acquisition, gestion de valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; Prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés ; A titre accessoire, la mission de conseil en entreprise, de stratégie, d'audit, d'accompagnement...

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social requis dans tous les cas.

GÉRANT : Madame Carole DUVIGNAUD, demeurant 74 rue de Corcelles, Appartement 3 - 21000 DIJON.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La Gérante.

L2501636

PASTORE & CO

Aux termes d'un ASSP en date du 04/03/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PASTORE & CO
Objet social : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :- L'acquisition, la gestion, l'exploitation et la location de tous biens immobiliers, en ce compris des biens meublés, sous toute forme juridique, et notamment par voie de location saisonnière, à titre principal ou accessoire.- La réalisation de toute opérations civiles et commerciales se rattachant directement ou indirectement à cet objet, y compris, mais sans s'y limiter, la prise à bail, la location, l'aménagement, la transformation et la vente des biens immobiliers et meublés.- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 3 rue de la montagne, 21540 MONTAIGLON
Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : BELLAIRE Maïté née PASTORE le 8 avril 1989 à Lons le Saunier demeurant 3 rue de la montagne - 21540 MONTAIGLON.

BELLAIRE Maïté

L2501647

MODIFICATION

DE STATUTS

GEOLUTIONS

Par décision du 23/12/2024, l'Associée Unique de la société GEOLUTIONS, SARL unipersonnelle, au capital de 5 000 euros, Siège social : 17D Rue Adolphe Willette 21000 DIJON, RCS DIJON 902 616 556, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, l'objet social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Florian CARRIER. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par sa Présidente, la société FCA CONSEIL SARL au capital de 100 000 € ayant son siège social 17D Rue Adolphe Willette 21000 DIJON, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 927 675 298.

Pour avis : La Gérance.

L2501542

RUE DE BRUXELLES

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 105 RUE DE LONGVIC
21000 DIJON
931 967 889 RCS DIJON

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'autoriser la cession de parts et de nommer Monsieur Florian ROBERT, né le 17 mars 2000 à LILLE (59) et domicilié au 3 Rue de la Noue - 21380 ASNIERES LES DIJON, en qualité de gérant, à compter de ce jour.

Les articles 7 et 15 ont en conséquence été modifiés.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la Gérance

L2500920

eca

JACQUES FREDERIC MUGNIER

SCEA au capital de 73 175,53 euros
Siège social : 2 rue de Vergy
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
341 931 657 RCS DIJON

Nomination co-gérante

Les associés de la SCEA JACQUES FREDERIC MUGNIER réunis en AGM le 24/02/2025 ont décidé de nommer en qualité de co-gérante pour une durée illimitée à compter du 01/03/2025 : Madame Claire MUGNIER, demeurant à 2 rue de Vergy 21220 CHAMBOLLE -MUSIGNY.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

POUR AVIS La Gérance

L2501040

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LA CÔTE-D'OR

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social :
26 Rue Carnot - 21500 MONTBARD
RCS Dijon 840 664 536

Par décision ordinaire du 30/12/2024, les associés ont décidé de nommer Madame MASSON épouse HURTE Virginie, demeurant 29 rue Jean de Reome à CREPAND (21500) cogérante de la Société à compter du 01/01/2025 et pour une durée indéterminée. Cette nomination met fin à ses fonctions de conjointe collaboratrice. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis.

L2501082

ONLUK

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 17, rue des Marcs d'Or
- 21000 DIJON
952 716 116 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions du 07/03/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du 17, rue des Marcs d'Or - 21000 DIJON au 12, rue de la Mairie - 21820 CHIVRES à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis.

L2501556

LEGi Société d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONSCCV DUMOURIEZ
SCCV en cours de transformation en SAS

au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
504 495 243 RCS DIJON

Avis de modification

DUA du 24/03/2025, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Capital : AM : 10 000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune. NM : 10 000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune. Dénomination : AM : SCCV DUMOURIEZ, NM : DUMOURIEZ.

Objet : AM : acquisition et gestion de tous terrain, immeubles appartenant ou pouvant appartenir à la société, notamment l'acquisition d'un terrain sis à DIJON (21000), zone d'activités «Parc Valmy», LOT b6. Construction de tout nouvel immeuble. Vente en totalité ou par fractions des immeubles construits avant et après achèvement. NM : achat, mise en valeur, aménagement, rénovation, vente et location de tous biens et droits immobiliers ; acquisition et aménagement de terrains, construction de tous immeubles en vue de leur location ou de leur vente en totalité ou par lots ; acquisition, cession, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; activité de marchands de biens ; prestation de conseils et d'assistance aux entreprises ; acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; animation de filiales et assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et prestations de services et conseils y afférents ; acquisition, administration, gestion et vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers. Dirigeants : AM : Gérante société EDINVEST, société civile au capital de 660 000 €, 1 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée 890 090 327 RCS DIJON, Représentée par Marc GUILLLOT-THEVENOT. NM : Présidente : société EDINVEST, société civile au capital de 660 000 €, 1 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée 890 090 327 RCS DIJON, Représentée par Marc GUILLLOT-THEVENOT. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : agrément préalable de la collectivité des associés. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2501609

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

THOT LEARNING

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 Euros
Siège social :
14 rue Pierre de Coubertin
Bâtiment I - 21000 DIJON
900 670 894 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24 mars 2025 :

L'associé unique, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique : La société GREGOIRE & ASSOCIES, situé 23 rue la Boétie - 75008 PARIS, 312 261 985 R.C.S. PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, avec une mission complémentaire sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 afin de régulariser la certification des comptes post assemblée générale sur les comptes clos au 31/12/2023.

Le commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Nous vous demandons de prendre acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2501609

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL GUILLIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 Allée des Platanes
21320 ROUVRES SOUS MEILLY
R.C.S. Dijon 854 092 616

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2025 le siège social a été transféré 17 Allée des Platanes 21320 ROUVRES SOUS MEILLY à compter du 01/03/2025. L'article «4 - siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2501329

GAEC DES GRANGES DE VESVRES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 304 625 Euros
siège social : 21350 VESVRES
329 554 794 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a :
- autorisé Madame Colette BAILLY DUPAQUIER à démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2024,
- nommé Monsieur Clément DUPAQUIER, demeurant Les Granges de Vesvres - 21350 VESVRES, gérant de la société, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L2501547

LEGi Société d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJONSCCV DIONYSOS
SCCV en cours de transformation en SAS

au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE-LES-DIJON
881 354 369 RCS DIJON

Avis de modification

DUA du 25/03/2025, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Capital : AM : 10 000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune. NM : 10 000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune. Dénomination : AM : SCCV DIONYSOS ; NM : FLAT6EVENTS. Objet : AM : Construction vente ; NM : Création, gestion et exploitation d'une équipe automobile de compétition, incluant la participation à des courses et championnats nationaux et internationaux ; Acquisition, conception, préparation, entretien et mise au point et réparation de véhicules de compétition, de collection, de prestige, poids lourd et tous matériels liés au sport automobile ainsi que toutes prestations techniques et logistiques associées ; Recherche et développement de solutions techniques et technologiques dans le domaine du sport automobile ; Formation et accompagnement des pilotes, mécaniciens et autres professionnels du secteur ; Promotion, communication et gestion des droits d'image liés à l'équipe et à ses activités ; Recherche de sponsors, conclusion de partenariats commerciaux et gestion des relations avec les annonceurs et investisseurs ; Organisation et participation à des événements, salons, expositions et démonstrations liés au sport automobile ; Achat, vente, location et exploitation de tous matériels, équipements et véhicules en rapport avec l'activité de la société. Dirigeants : AM : Gérant société CUP CONSEIL, SARL au capital de 29.700 €, 1 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE -LES-DIJON, immatriculée 501 869 184 RCS DIJON, représentée par Marc GUILLLOT-THEVENOT, NM : Présidente : société CECILE, SAS au capital de 1 030 000 €, 1 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée 539 846 980 RCS DIJON, représentée par Jean-Marc THEVENOT. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : agrément préalable de la collectivité des associés. Modification RCS DIJON.

L2501639

GROUPE etc

HTBE

Aux termes d'une délibération en date du 26/03/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société HTBE, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, siège social : 18 Rue du 19 Mars 1962 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT, RCS DIJON 842 823 973, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Madame Blandine THABUSSOT et Monsieur Eric THABUSSOT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, le Président de la Société est Monsieur Eric THABUSSOT, demeurant 18 rue du 19 Mars 1962 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT et le Directeur Général est Madame Blandine THABUSSOT demeurant 18 rue du 19 Mars 1962 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT.

Pour avis - Le Président.

L2501660

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SAS BAUDOT HENRI ET FILS

Société par actions simplifiée au capital de 345.930 Euros
Siège social : 7 rue du Moulin
21320 SEMAREY
R.C.S. Dijon 380 184 507

L'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2024 a décidé d'étendre, à compter du 10/12/2024, l'objet social aux activités suivantes : couverture -zinguerie, menuiserie, carrelage, terrassement, construction de réseaux d'assainissement, location de matériels, équipements et engins pour la construction, avec ou sans chauffeur, bureau d'études. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2501438

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI DU CANAL

Société Civile Immobilière au capital de 55 000 Euros
Siège social :
11 Rue du Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 430 058 024

Par décision de l'AGE du 20/03/2025 le siège social a été transféré du 11 Rue du Général de Gaulle 21000 DIJON au Résidence des Lices 11 Rue du Louis d'Or 35000 RENNES à compter du 20/03/2025. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 430 058 024 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de RENNES.

L2501544

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

JLS CONSULTANTS ASSOCIES

Société Civile au capital de 762,25 Euros
Siège social : 3 rue des Jardins
21530 ROUVRAY
RCS 390 780 344 DIJON

Changement de siège

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2025 la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

A compter du 20 février 2025 le siège social :
- qui était à : 3 rue des Jardins 21 530 ROUVRAY
- est désormais à : 5 rue du Dr Texier 33 230 ABZAC

En conséquence, la Société Civile JLS CONSULTANTS ASSOCIES immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 390 780 344, fera l'objet d'une immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX à son égard.

La gérance

L2501233

SCI LES PORONS DESSEY

Société civile immobilière au capital de 550 000 euros
15 chemin de la Grande Chaume
21420 Savigny-les-Beaune
805 263 852 RCS Dijon

L'assemblée Générale du 18 février 2025

a approuvé à l'unanimité la nouvelle répartition des parts sociales entre les associés

suite au décès de l'associé Daniel Gaudiot le 21 mars 2024, et à la cession de parts sociales sous seing privé du 16 février 2025 de M^{me} Jacqueline GAUDIOT.

En conséquence :
- M^{me} Jacqueline GAUDIOT détient 5.140 parts en pleine propriété et 45.360 parts en usufruit.

- M^{me} Véronique GAUDIOT détient 4.500 parts en pleine propriété et 24.116 parts en nue-propriété.

- M. Alexandre BOULISSIERE détient 10.622 parts en nue-propriété.

- M. Edouard BOULISSIERE détient 10.622 parts en nue-propriété.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérante.

L2501598



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ADRI

Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 25000 Euros
Siège social : 7 Rue Michelet
21000 DIJON
832825459 R.C.S. DIJON

Aux termes des décisions de l'AGE en date du 2 décembre 2024, et de la gérance du 14 mars 2025, le capital social a été porté de 25.000 € à 11.250 €.

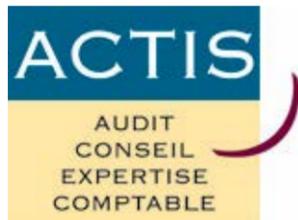
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2501652

DESMO 21

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 15 rue Nourissat
21000 DIJON
507 697 217 R.C.S. Dijon

Par décisions du 26 mars 2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social, à l'activité suivante : « A titre accessoire, la location de courte durée de motos, sans chauffeur, et de tous matériels (vêtements, casques ...) se rapportant à l'usage de la moto ».

Mention au R.C.S. de DIJON.
L2501668



ETI

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
Zae de la Boulouze
21110 FAUVERNEY
850 310 863 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'installation photovoltaïque raccordée au réseau (compétence intégration au bâti) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2501679

JLS CONSULTANTS ASSOCIES

Suite à l'annonce n° L2501233 parue le 25/03/2025 dans le journal-du-palais.fr, il convenait de lire : immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE.
L2501648

POURSUITE D'ACTIVITE

JRMD

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Impasse de la Goutte d'Or
21110 MARLIEN
919901736 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

L2500632

DISSOLUTION

DE SOCIETE



ICARE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 Euros
Siège et siège de liquidation :
3B rue de la Cure - 21490 BELLEFOND
482 002 573 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/02/25 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur monsieur Stéphane DEVAUD-BARAULT demeurant 3B rue de la Cure - 21490 BELLEFOND pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

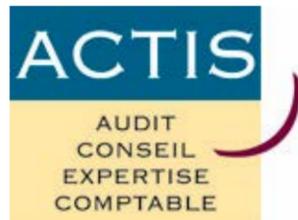
Le siège de la liquidation est fixé 3B rue de la Cure - 21490 BELLEFOND

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur

L2501377



ANTHONY PAYSAGE

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 Grande Rue
21250 BOUSSELANGE
Siège de liquidation :
2 Grande Rue
21250 BOUSSELANGE
949 031 876 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

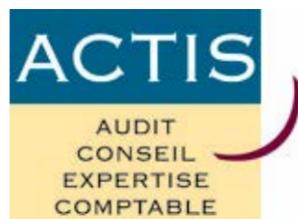
Monsieur Anthony SCHIEHLE, demeurant 2 Grande Rue - 21250 BOUSSELANGE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Grande Rue - 21250 BOUSSELANGE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501589



L'EMBARGO 2

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 Euros
Siège : 6 Rue Felix Tisserand & 5 Rue Jacques Duret,
21700 NUITS ST GEORGES
Siège de liquidation : 6 Rue Felix Tisserand & 5 Rue Jacques Duret,
21700 NUITS ST GEORGES
501 595 706 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur David RANSON, demeurant 6 rue Felix Tisserand - 21700 NUITS SAINT GEORGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue Felix Tisserand & 5 Rue Jacques Duret, 21700 NUITS ST GEORGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2501596

DECADO

Société à responsabilité limitée
Capital : 300 Euros
Siège social :
5 place de l'Abbé Lacoste
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 515 267 110

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2025, les associées ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ladite assemblée et de sa liquidation. Est nommé comme liquidateur M. Thierry CAENS, demeurant 5 place de l'Abbé Lacoste - 21220 BROCHON avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion, la réalisation de l'actif et l'apurement du passif.

Le siège de la liquidation est fixé : 5 place de l'Abbé Lacoste - 21220 BROCHON, adresse pour la correspondance et la notification des actes et documents.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S.

Pour avis.

L2501687

DAVID'S & CO

DAVID'S & CO - Société Civile Immobilière - Au capital de 400 euros - Siège social : 29 Rue Claude Matrat 21130 AUXONNE - Siège liquidation : 29 Rue Claude Matrat 21130 AUXONNE - 808 005 912 RCS DIJON : AGE du 28/02/2025 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur David OLIVEIRA (16 A Rue Colette 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2501386

EAS EVENTS

SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 78 BOULEVARD DE SERRES
21800 QUETIGNY
RCS de DIJON n°837 750 819

Avis de dissolution

En date du 24/02/2025, l'associé unique a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 27/03/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. PIRON Nicolas, demeurant 9 impasse du verger 21410 GERGUEIL et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2501583

CLOTURE

DE LIQUIDATION



ICARE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 Euros
Siège : 3B rue de la Cure, 21490 BELLEFOND
Siège de liquidation :
3B rue de la Cure, 21490 BELLEFOND
482 002 573 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé monsieur Stéphane DEVAUD-BARAULT, demeurant 3B rue de la Cure - 21490 BELLEFOND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur

L2501378



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES NOIRETS

SCI en liquidation au capital de 1 372,04 euros
Siège social : avenue de Spy 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Siège de liquidation : 11 rue de l'ancien Hôpital 21220 GEVREY CHAMBERTIN
441 071 776 RCS DIJON

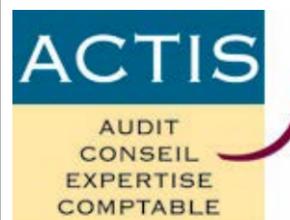
Avis de clôture de liquidation

Par consultation écrite, le 11 mars 2025 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe CHERON demeurant à VILLEBICHOT (21700) 3 Grande Rue, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2501587



SAPRO INDUSTRIES

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège :
72 Grande Rue, ZAC Bocanon
21310 MIREBEAU SUR BEZE
Siège de liquidation :
72 Grande Rue, ZAC Bocanon
21310 MIREBEAU SUR BEZE
885 041 392 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2024 au 72 Grande Rue, ZAC Bocanon - 21310 MIREBEAU SUR BEZE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Abdallah SABOR, demeurant 24 rue Ginette Watelle - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501614



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE SAGITTAIRE

SARL en cours de liquidation au capital de 20.000 Euros
Siège social :
15 rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 532 418 118

Aux termes du procès-verbal du 27 décembre 2024 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 27 décembre 2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2501640

SAS ASQENDO

Par décisions du 31/12/2024, l'Associé Unique de la SAS «ASQENDO» en liquidation, capital : 2 000 €, siège : 7, impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON, 838 946 432 RCS DIJON, a approuvé, en sa qualité de liquidateur, le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation, à compter du 31/12/2024. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. La Société sera radiée dudit registre.
L2500954

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



43 rue Devosge à DIJON

EPOUX GALIMARD

Changement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY Notaire DIJON, le 19 mars 2025, Monsieur Michel GALIMARD et Madame Grazyna DEBOWSKA, demeurant ensemble à REMILLY SUR TILLE (21560), 18 rue des Charmilles, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Sébastien MIGNEREY, Notaire à DIJON (21000), 43 rue Devosge.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis : Sébastien MIGNEREY.
L2501604

AVIS

ADMINISTRATIF

VILLE DE LONGVIC

DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Requalification du quartier Valentin Emprise située place Capitaine Georges Valentin, rues Colonel René Fonck, Capitaine Litolf et Lieutenant Aimé Brun

Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie communale de l'emprise citée ci-dessus a lieu du 25 mars au 09 avril 2024 inclus, à mairie de Longvic - allée de la Mairie - 21600 LONGVIC (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Hôtel de Ville - allée de la Mairie - BP 77 - 21600 LONGVIC cedex.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le mardi 25 mars de 9h00 à 11h00 et le mercredi 09 avril 2025 de 16h00 à 18h00 à Mairie de Longvic - allée de la Mairie - 21600 LONGVIC.
L2501221

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

Commune d'AUXONNE

Avis d'enquête publique

Révision générale du Plan local d'Urbanisme d'AUXONNE (PLU)

Par arrêté n° 2025-36 le maire d'AUXONNE a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique du projet de la révision générale du PLU.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Auxonne sis Place d'Armes - 21130 AUXONNE du vendredi 11 avril 2025 à 8h30 au vendredi 16 mai 2025 à 16h30 (36 jours) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie où le dossier sera déposé en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialisee.fr/6117>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

Le dossier comprend notamment les pièces suivantes : note de présentation, le projet de PLU, une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la ville d'AUXONNE, le bilan de la concertation préalable, les avis des services émis dans le cadre de la phase d'examen, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles.

Monsieur Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Bruno CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal administratif de DIJON (décision n° E2500031/21 du 24 février 2025).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie d'AUXONNE les :

- Vendredi 11 avril matin (8h30 à 12h) ;
- Vendredi 18 avril matin (8h30 à 12h) ;
- Samedi 26 avril matin (9h à 12 h) ;
- Mercredi 7 mai 2025 après-midi (13h30 à 17 h) ;
- Vendredi 16 mai après-midi (13h30 à 16h30).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU pourront être consignées sur :

- Soit sur le registre d'enquête papier déposé en mairie ;
- Soit directement sur le registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6117>

Soit par voie électronique à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé : enquete-publique-6117@registre-dematerialisee.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/6117> et donc visibles par tous.

- Ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur Jean-Michel MERIAUX commissaire-enquêteur, en mairie Place d'Armes - 21130 AUXONNE (lequel les annexera au registre).

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'AUXONNE et sur le site internet www.auxonne.fr/plan-local-durbanisme-plu

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Auxonne et sur le site internet suivant www.auxonne.fr/plan-local-durbanisme-plu pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la révision générale du PLU éventuellement modifiée pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal d'AUXONNE.

Fait à AUXONNE,

Le Maire :

Jacque François COIQUIL.

L2501372

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CAZUGUEL Solange décédée le 26/12/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218077855. L2501619

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MABIRE Roger décédé le 14/11/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218093510. L2501620

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MONNEAU Michelle décédée le 13/10/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132875. L2501621

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CALANDRON Gisele décédée le 21/04/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218103581. L2501623

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LIMONE Alberico décédé le 16/10/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218082757. L2501624

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VOYE Jacqueline décédée le 21/04/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218113952. L2501625

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VOUILLOT Marguerite décédée le 01/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218104725. L2501626

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FROSSARD Jeanne décédée le 05/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135971. L2501627

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BILIK Jean décédé le 20/12/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132850. L2501628

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VEZIEU Dolly décédée le 18/02/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218112498. L2501630

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BOMBICO Henrique décédé le 18/10/2023 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218135982. L2501631

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SAVARD Jean décédé le 10/08/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218103443. L2501632

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BAROIN Simone décédée le 18/07/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132832. L2501633

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MIGNOTTE Dominique décédé le 11/08/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218112909. L2501634

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CORNOT Roger décédé le 06/05/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218102724. L2501635

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration – Réorganisation – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

NOURA SARL
Restauration rapide sur place et à emporter (sans vente de boissons alcoolisées), 7 impasse Jean Perrin - 21300 CHENÔVE, SIREN 819 350 810.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 25/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2501642

4R SOLUTIONS
Restructuration – Réorganisation – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

LA CLE DE VOUTE SARL

Service à la personne
66 rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
SIREN 507 660 157

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 24/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour

L2501637

4R SOLUTIONS
Restructuration – Réorganisation – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

TPH BOURGOGNE SASU

Travaux d'isolation
11 rue Jean Baptiste Say
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
SIREN 884 888 702

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 25/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour

L2501643

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 18 mars 2025

SARL BIOT, 10 Rue Jean-Jacques

Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 893 293. Coiffure. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 08 Octobre 2024 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2501579

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de char

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SAS BOURGOGNES PIERRE GRUBER-AGERTER (B.P.G.A.), 49 Rue Henri Challand, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 037 380 078. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant administrateur Scp Abitbol-Rousselet Représentée Par Me Joanna Rousselet 38, avenue Hoche - 75008 Paris 08 avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501558

ALASUN ZIYA, 31 rue du Couvent, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 502 636 244. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501560

SARL MANIDO, 28 BIS Rue de Beaune, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 895 370 120. Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 18 Octobre 2023, désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501569

SARL TORVALD, 13 Rue du Vigney, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 977 710 979. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Février 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501570

ALASUN ZIYA, 31 rue du Couvent, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 502 636 244. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501594

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 18 mars 2025

SAS COOK'N CROUT'S, 104 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 907 598 312. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501562

SAS SOREBAT, 16 Rue de la Combette, 21600 Fénay, RCS Greffe de Dijon 883 008 914. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501563

SAS SOCIETE DE CONSTRUCTION DE MACHINES-OUTILS BLISS (SCMB), 8 Avenue du Mal Leclerc, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 341 251 700. Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501564

SAS RPB DIJON, 55 Boulevard des Martyrs de la Résistance, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 820 363 836. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501565

GENTEL BRYAN, 2 rue du 3 août 1994, 21140 Genay, RCS Greffe de Dijon 882 804 602. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501566

SARL KRIS'BOUTIK, 30 Rue Musette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 842 280 992. Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501567

SAS ACF (ACF), 16 Rue des Coquelicots, 21490 Saint-Julien, RCS Greffe de Dijon 883 962 912. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2501568

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

GAU-EVO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2025 à CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE, il a été constitué une société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION SOCIALE : GAU-EVO.

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique régie par les articles 1832 du Code civil, L 227-1 et suivants du code de commerce par les décrets pris pour leur application.

OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

CAPITAL SOCIAL : 101.500,00 €. SIÈGE SOCIAL : 4 Les Clauses Grandchamp - 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

PRÉSIDENT : M. Nicolas GAUFFILIER, demeurant CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE (Yonne), 6 Les Dubois.

CESSIONS DE PARTS : Les cessions sont libres entre actionnaires lorsque la société comprend plus de 2 actionnaires.

Toutes les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des trois quarts (3/4) des actionnaires.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le président. L2501613

MMS SERVAIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2025 à CHARNY-ORÉE DE PUISAYE, il a été constitué une société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION SOCIALE : MMS SERVAIS.

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique régie par les articles 1832 du code civil, L 227-1 et suivants du Code de commerce par les décrets pris pour leur application.

OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

CAPITAL SOCIAL : 101.500 €. SIÈGE SOCIAL : 4 Les Clauses Grandchamp - 89120 CHARNY-ORÉE DE PUISAYE.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

PRÉSIDENT : M. Sébastien SERVAIS, demeurant VILLIERS SAINT BENOIT (89130), 16 lotissement Sainte Reine.

CESSIONS DE PARTS : Les cessions sont libres entre actionnaires lorsque la société comprend plus de 2 actionnaires.

Toutes les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des trois quarts (3/4) des actionnaires.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le président. L2501606

MODIFICATION

DE STATUTS

MOULINS DUMEE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.800.000 Euros Siège social : 4 rue du Port au Vin 89100 GRON 706.080.058 R.C.S. Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20.03.2025, il a été autorisé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 587.520 € par voie de remboursement en numéraire de la valeur des actions détenues par plusieurs actionnaires.

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Le président. L2501541

FINANCIERE HMY

Société par actions simplifiée unipersonnelle Au capital de 147.583.038 Euros Siège social : 50, route d'Auxerre 89470 MONÉTEAU 829 253 061 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 31/01/2025 il a été pris acte de la démission en qualité de Membres du Conseil de Surveillance de GTU Services (751 604 489 RCS Versailles), Monsieur Jacques Franchi, Monsieur Julien Jaud, François IV (433 121 340 RCS Paris) et de la démission en qualité de Membre du Directoire, Monsieur Stanislas de Marcé.

Il a également été décidé de nommer en qualité de Président et Président du Directoire, Monsieur Andréas Elgaard, résidant F M Franzéns gata 20, 254 40 Helsingborg (Suède) en remplacement de Monsieur Walter Ceglia et de nommer en qualité de Directeur Général, Madame Ulrika Bergmo Sköld, résidant Sinnaregränd 3 A Lgh 1102, 574 32 Vetlanda, Sweden.

le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre. L2501602



DOMAINE CAMU CHRISTOPHE

Société civile d'exploitation agricole Société civile au capital de 460.000 Euros Siège social : 1 avenue de la Liberté 89800 CHABLIS 798 993 937 R.C.S. Auxerre

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée DOMAINE CAMU CHRISTOPHE a décidé par notarié du 30 octobre 2024 de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter du 30 octobre 2024 Monsieur Dylan CAMU demeurant 2 rue du Champ du Fort - 89800 CHABLIS.

Pour avis : La gérance. L2501653

POURSUITE D'ACTIVITE

I AM ELVIRA

EURL au capital de 500 Euros Siège social : 30 rue de la République 89100 SENS R.C.S. de SENS n°920 497 153

Avis de poursuite d'activité

En date du 31/10/2024, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social selon article L223-42 du Code de commerce. Mention au R.C.S. de SENS. L2501521

DISSOLUTION

DE SOCIETE



EARL LES BELLEVAUX

Entreprise Agricole à responsabilité limitée en liquidation au capital de 43.000 Euros Siège social : Ferme des Bellevaux Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE 451 927 263 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Thierry CHATON, demeurant 2 Les Bellevaux Fontenouilles - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Les Bellevaux Fontenouilles - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. L2501656

SCEA DES CHAMPS CLÉRIS

Société civile d'exploitation agricole au capital de 27.440,82 euros Siège social : Les Champs Cléris 89320 COULOURS 422 095 273 R.C.S. Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. Il a été mis fin aux fonctions de gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Patrick CROSIER, demeurant à COULOURS (89320), 41 Grande Rue et M^{me} NicoleTOURNELLE, demeurant à BAGNEAUX (89190), 38 rue du Pont, qui ont été nommés liquidateurs. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation a été fixé à COULOURS (89320), 41 Grande Rue, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis : Les liquidateurs. L2501649



LOCATION BENNE RECYCLAGE

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 2.000 Euros Siège social : 36 rue de Lyon - 89200 AVALLON Siège de liquidation : 36 rue de Lyon - 89200 AVALLON 979 152 089 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Cécile DROIN, demeurant 4 rue de l'église Saint Jacques 89130 LALANDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 36 rue de Lyon 89200 AVALLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. L2501666

CLOTURE

DE LIQUIDATION

FONCIERE 90

en cours de liquidation Société civile au capital de 324.000 Euros Siège social : Le Buisson Souef 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 353 666 555 R.C.S. Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/01/2025, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Edouard BARBAT du CLOSEL demeurant 1 rue Franklin - 92400 COURBEVOIE, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du R.C.S. de SENS. L2501546

POUR PLUS DE RAPIDITE,



OPTEZ

POUR LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE

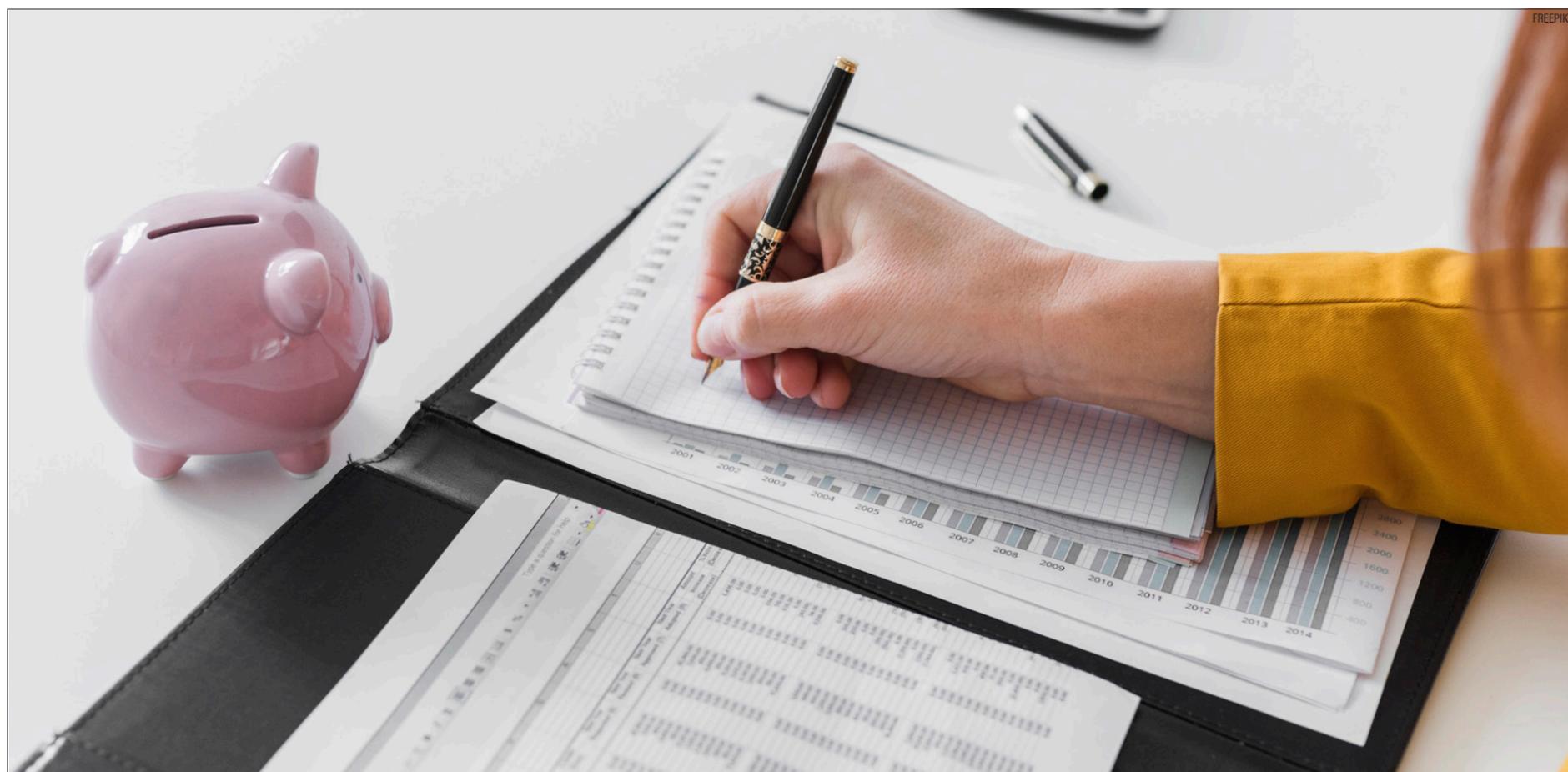


03.80.68.25.55.

AVIS D'EXPERT

Déclaration de revenus 2024 : les principales modifications

Impôts. La campagne de déclaration des revenus pour l'année 2025, portant sur les revenus perçus en 2024, introduit plusieurs nouveautés fiscales que les chefs d'entreprise se doivent de connaître. Cet article détaille les principales modifications à considérer lors de cette période déclarative.



PAR THOMAS CHARBONNIER, EXPERT-COMPTABLE À DIJON.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Bourgogne Franche-Comté

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a fixé au 10 avril 2025 l'ouverture du service en ligne de déclaration des revenus sur le site officiel impots.gouv.fr

REVALORISATION DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET AJUSTEMENT DU PAS

Conformément à la loi de finances promulguée le 14 février 2025, le barème progressif de l'impôt sur le revenu a été ajusté de 1,8 % pour tenir compte de l'inflation. Cette revalorisation impacte

les seuils des tranches d'imposition, modifiant ainsi le calcul de l'impôt pour de nombreux foyers fiscaux.

Par ailleurs, le prélèvement à la source (PAS) a été adapté à cette réévaluation. Les contribuables verront donc leurs taux ajustés afin d'éviter des régularisations excessives en fin d'année.

Les autres limites, seuils, plafonds et décote ont été ajustés en conséquence.

NOUVELLES INFORMATIONS À TRANSMETTRE POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES SERVICES À LA PERSONNE

Les contribuables devront désormais préciser l'organisme ayant perçu les paiements pour ces services, renforçant ainsi la transparence et le contrôle des avantages fiscaux associés.

CONTRIBUTION DIFFÉRENTIELLE SUR LES HAUTS REVENUS

La loi de finances pour 2025 instaure une contribution différentielle sur les hauts revenus

(CDHR). Cette contribution s'applique aux contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse 250.000 € pour une personne seule et 500.000 € pour un couple soumis à imposition commune.

Elle vise à assurer une imposition minimale de 20 % pour ces contribuables.

PROLONGATION DE L'EXONÉRATION DES POURBOIRES

Les pourboires versés par les clients pour le service sont exonérés de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu, depuis 2022. Cette exonération est prolongée pour 2025, offrant ainsi un avantage fiscal aux salariés concernés.

LMNP : RÉINTÉGRATION DES AMORTISSEMENTS DANS LE CALCUL DE LA PLUS-VALUE

Traditionnellement, les propriétaires bénéficiant du statut LMNP pouvaient amortir la valeur de leur bien immobilier, ce qui réduisait leur revenu imposable sans affecter

le calcul de la plus-value lors de la revente. Cependant, à partir du 1^{er} janvier 2025, les amortissements déduits devront être réintégrés dans le calcul de la plus-value imposable lors de la vente du bien.

LMNP - MODIFICATION DES SEUILS MICRO ET DES ABATTEMENTS

Pour les meublés de tourisme non classés, l'abattement est passé de 50 % à 30 %, avec un plafond de recettes annuelles réduit de 77.700 € à 15.000 €. Pour les meublés de tourisme classés et les locations de chambres d'hôtes, l'abattement a été abaissé de 71 % à 50 %, et le plafond de recettes annuelles est passé de 188.700 € à 77.700 €. Pas de changement pour les autres locations (location longue durée) (77.700 € et 50 %).

LMNP - TVA

Certaines locations de courte durée peuvent désormais être soumises à la TVA, en fonction de critères spécifiques liés aux services proposés et à la nature de la

location (les conditions n'étaient pas aussi strictes auparavant).

ABATTEMENT DE 500.000 € POUR DÉPART À LA RETRAITE PROROGÉ

L'abattement fixe de 500.000 € est applicable aux plus-values sur cession de valeurs mobilières et droits sociaux des dirigeants de PME soumises à l'impôt sur les sociétés qui partent à la retraite. Initialement prévu pour les cessions réalisées jusqu'au 31 décembre 2024, cet abattement a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2031. Il s'applique également aux compléments de prix afférents à ces mêmes opérations et perçus jusqu'à cette date.

En conclusion, la campagne de déclaration des revenus 2025 introduit des ajustements significatifs qu'il convient d'appréhender avec rigueur. Une vigilance accrue sur ces nouvelles dispositions permettra aux chefs d'entreprise et aux contribuables concernés d'assurer une conformité optimale avec la réglementation fiscale en vigueur.

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Saône-et-Loire. À l'occasion de leur assemblée générale à Bissey-sous-Cruchaud vendredi 21 mars, les membres de la fédération des caves coopératives de Bourgogne et du Jura se sont penchés sur les comportements des jeunes consommateurs.

Anticiper les attentes des consommateurs de demain



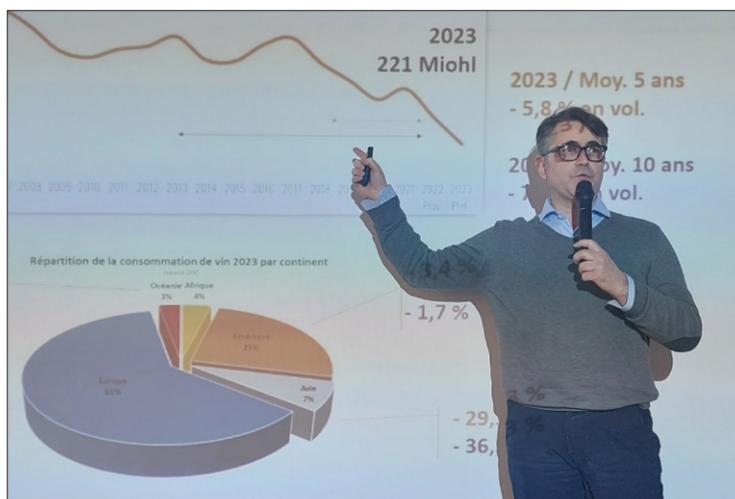
Le monde de la coopération est touché de plein fouet par la crise viticole, au même titre que les autres acteurs de la filière. À l'échelle hexagonale, la fédération nationale estime que 20 % des coopératives (sur 550) sont en difficulté et va investir 10 M€ pour faciliter des fusions et restructurations.

Si la Bourgogne est pour l'heure l'un des rares vignobles français épargnés par la crise, la vigilance est de mise d'autant que les États-Unis représentent 20 % des exportations et que la menace de la taxe Trump plane. Mais au-delà de ce phénomène géopolitique que les acteurs espèrent conjoncturel, il est une réalité plus persistante à prendre en compte : les consommateurs de vin vieillissent.

Pour Philippe Longepierre, directeur des marchés au BIVB, le constat est implacable : la population mondiale augmente mais le nombre de consommateurs se réduit. Dans la majorité des pays du globe, la proportion des consommateurs de plus de 55 ans est de plus en plus importante, la question du renouvellement se pose.

COMMENT CONSOMMENT LES JEUNES ?

Joël Boueilh président des Vignerons coopératives de France livre son analyse : « *La nouvelle génération aime zapper, tester des nouvelles choses et l'offre est*



La Bourgogne résiste beaucoup mieux à la crise que les autres vignobles, analyse Philippe Longepierre (à gauche), qui se veut cependant prudent pour l'avenir. Le président des Vignerons coopératives, Joël Boueilh (à droite), invite l'INAO à faire preuve de souplesse pour permettre de s'adapter à l'évolution des modes de consommation. Crédit : JDP.

pléthorique alors que les anciens restaient fidèles à une appellation. Vous en Bourgogne, vous êtes très limités en cépage ». Et de prévenir : « *Ily a 15 ou 20 ans, les Bordelais se croyaient intouchables...* ».

Certes, les études montrent que les vins de Bourgogne suscitent de l'intérêt chez les jeunes, curieux d'apprendre, mais le jargon viticole est très technique donc ils font confiance aux influenceurs qui parlent leur langage, d'autant que le transfert générationnel (parents/enfants) n'est plus systématique. « *Si on ne va pas vers les jeunes, ils se tourneront vers d'autres produits alcoolisés que le vin* », prévient le vigneron du Gers.

Outre le contenu (une préférence claire pour le blanc et les bulles), les moments et les lieux de consommation changent aussi.

Historiquement, le vin était bu lors de longs repas familiaux ou amicaux « *aujourd'hui il faut aller chercher les jeunes consommateurs lors de festivals ou autres événements* », ce qui implique d'autres packaging et d'autres façons de servir (pas forcément la bouteille classique et le verre INAO). La nouvelle génération est attentive non seulement au goût mais aussi aux valeurs véhiculées par les domaines (RSE, etc.) et à l'histoire qui est racontée. Vin sans alcool, canette... la levée des tabous ?



Parmi les réflexions entamées, certaines paraissent totalement iconoclastes il y a peu comme la désalcoolisation. La consommation de vins sans alcool répond notamment aux attentes de sobriété temporaire suggérée par la société.

La désalcoolisation partielle permet quant à elle d'offrir des vins moins chargés en alcool, une option particulièrement intéressante dans le sud de la France où les degrés s'enflamment au fil des millésimes.

L'autre révolution pourrait concerner le contenant. Invité vendredi 21 mars à Bissey, le jeune jurassien Léo Dagod, a créé son

unité mobile de mise en canette (Canette Factory). « *La filière vin se disait intéressée mais pour l'heure, on met surtout en canette de la bière ou des cocktails, à hauteur de 1,5 million par an* », explique le jeune entrepreneur. Dans d'autres régions, la filière vin a moins de scrupules à franchir le pas, c'est le cas des cotes-de-gascogne signale Joël Boueilh. La pratique est loin d'être généralisée mais la filière se doit de rester en veille sur ces nouvelles tendances, « *car bouger quand on est en crise, dos au mur, c'est compliqué, donc il vaut mieux anticiper.* »

David Bessenay

Affichage. Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) dévoile sa dernière campagne de communication. Visible jusqu'en juin 2025, elle se veut plus proche des nouvelles attentes des consommateurs.

Les vins de Bourgogne évoluent avec leurs consommateurs

Signée Publicis Activ et mise en lumière par Publicis Media Connect, la nouvelle campagne du BIVB s'exprime sur divers supports (affichage, presse et digital) jusqu'en juin 2025. Elle s'articule autour de l'accroche « *Tellement* », qui porte avec simplicité les messages de diversité de gamme, d'intensité, d'évidence, de champ des possibles... Les vins de Bourgogne souhaitent casser les idées reçues et moderniser leur image, en s'adaptant aux évolutions des consommateurs. Elle met notamment en avant une autre réalité des vins de Bourgogne : le contexte environnemental dans lequel ils évoluent. Elle souhaite mettre en évidence

la concordance entre les initiatives de la filière et les attentes des consommateurs. Ainsi, trois annonces, « *Durable* », « *Agile* » et « *Engagée* », proposent un discours inattendu, nouveau et présentent une Bourgogne agile et adaptable, qui prépare l'avenir. « *Les projets menés par l'interprofession pour répondre aux enjeux environnementaux sont ainsi mis en valeur : la décarbonation "Objectif Climat", pérennisation du matériel végétal et préservation de la qualité des vins de Bourgogne... C'est un message important que nous souhaitons communiquer à nos consommateurs* », déclare Frédéric Barnier, vice-président de la Commission Technique & Qualité du BIVB.



tchin ...

Dijon récompensé pour la réhabilitation du bâtiment du siège de l'OIV. La Ville de Dijon a reçu le vendredi 28 mars le Prix de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV), prix national distinguant les projets ambitieux destinés à promouvoir les traditions et initiatives œnologiques au service des territoires. Ce prix récompense la restauration d'envergure de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno qui accueille depuis octobre 2024 le siège de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin dans le cadre impulsé par Dijon métropole de renaissance du vignoble métropolitain (avec le Domaine de la Cras). La réhabilitation de cet hôtel particulier du 17^e siècle a nécessité 17 mois de travaux et un investissement de 14,5 M€. Lors de cette cérémonie, un prix sera également remis à la commune de Marsannay-la-Côte pour son projet de Vigne École, permettant aux enfants d'apprendre le cycle de la vigne.

Le vin en Chine en replay. La conférence : "Un aperçu du vin en Chine : Production, importations et modes de consommations" donnée le 19 mars dernier par Jeanne Peixian QIAO (Université de Lille) est désormais consultable en ligne via le lien : <https://chairesunesco-vinetculture.ube.fr/videos/conference-un-aperçu-du-vin-en-chine-production-importations-et-modes-de-consommations-jeanne-peixain-qiao-universite-de-lille>

Essai. Une troisième générations hybrides rechargeables pour rester au sommet.

Toyota C-HR+ : 100% électrique, 100% performances

Jusqu'à présent, Toyota s'est aventuré avec prudence sur le front des voitures 100% électriques. Un seul modèle au catalogue, la Bz4x à la diffusion confidentielle en France. Une raison majeure à ce choix : le numéro un mondial vend ses voitures sur les cinq continents et les modèles à batterie sont très loin d'avoir conquis la majeure partie des marchés de la planète. Un choix pragmatique. Par ailleurs, Toyota est depuis trois décennies l'incontestable spécialiste des motorisations hybrides, une solution technologique pertinente et abordable financièrement pour réduire les émissions de CO₂. Pragmatisme encore. Cependant, le géant japonais a annoncé publiquement il y a quelques mois son offensive électrique. Nous y sommes.

La tête de pont de Toyota sur le marché des 100% électriques porte un nom connu à un signe près. C-HR : ces trois lettres résument le SUV compact à succès de la marque, vendu à plus d'un million d'exemplaires en Europe. La différence : le signe + distinctif qui, dicit le constructeur : « marque sa polyvalence et sa praticité accrues ainsi que sa motorisation électrique spécifique ».

Si le C-HR+ appartient à la famille C-HR, il ne s'agit pas pour autant d'une variante exclusivement électrique



C-HR+ : une appellation connue pour un inédit SUV 100% électrique. Crédit : DR.

mais un modèle inédit, élaboré sur la plate-forme e-TNGA, exclusive aux véhicules à batterie du groupe. Ce SUV zéro émission se distingue par son design expressif et son niveau de performance élevé.

Esthétiquement, le C-HR+ ne peut nier un air de parenté avec la famille de SUV com-

compact dont il est l'héritier. Un style original partagé tout en étant doté d'une personnalité propre. Forte, la personnalité ! Avec sa silhouette de coupé (4,52m de long) générée par une ligne de fuite de toit inclinée et des poignées de porte arrière masquées dans les montants, le C-HR+ devrait plaire non seulement

à ceux qui ont fait la réussite commerciale des premières générations mais aussi aux clients désirant passer à l'électrique tout en recherchant un modèle sortant du rang.

JUSQU'À 343 CH ÉLECTRIQUES

L'empattement de 2,75m du C-HR+ constitue un gage

d'habitabilité généreuse « supérieure à ce qu'on attend généralement d'un SUV du segment C », précise le constructeur. Le volume du coffre de 416l se situe lui aussi à un bon niveau. Toyota a rarement privilégié la fantaisie dans l'aménagement intérieur de ses voitures. Pas le genre de la maison. L'ambiance à bord du C-HR est sérieuse et sobre mais la dotation en équipements de confort et de sécurité est au meilleur niveau. Le « Toyota safety Sense » qui réunit un ensemble d'aides à la conduite est bien entendu du voyage. Il ne manque aucun système électronique pour assister le conducteur en cas de besoin et rendre la conduite plus sûre. Le grand écran central multimédia de 14 pouces, proposé en série sur toute la gamme, réunit les fonctions d'information et de divertissement mais aussi les données propres à la motorisation électrique. Avec en complément, l'application « MyToyota » pour surveiller le niveau de charge de la batterie ou l'autonomie.

Toyota a choisi de proposer plusieurs niveaux de puissance et d'autonomie pour mieux répondre à la diversité des besoins des clients potentiels du C-HR+. Avec un choix

entre deux capacités de batteries : 57,7kWh et 77 kWh et trois valeurs de puissance. La première est réservée à la version deux roues motrices et développe 127kW (l'équivalent de 167ch). Deux possibilités avec la « grosse » batterie : 165 kW (224ch) en traction et 252kW (343ch) en traction intégrale. Cette dernière proposition fait du C-HR+ la Toyota la plus puissante commercialisée en Europe, hors gamme GR sportive. Seule performance mise en avant par le constructeur : zéro à 100km/h en seulement 5,2 secondes et une promesse « d'expérience de conduite exceptionnelle ». En matière d'autonomie, le constructeur annonce jusqu'à un potentiel 600 km de marge de manœuvre.

Pour faciliter le quotidien des utilisateurs, Toyota a prévu un pré-conditionnement de la batterie, améliorant les performances de charge, une pompe à chaleur économe en énergie pour la climatisation, le chauffage des sièges, du volant et du pare-brise. Du sérieux comme d'habitude chez le premier constructeur mondial. Commercialisation fin 2025.

Dominique Marée



Présentation intérieure épurée dominée par un grand écran central de 14 pouces. Crédit : DR.

Électrique. Une nouvelle pièce à verser au dossier des modèles à batterie : le coût de leurs réparations en cas d'accident. L'association « Sécurité et réparations automobile » présente la facture.

Chère voiture électrique

Une voiture électrique compte entre 8 et 10 fois moins de pièces que son équivalent thermique. Une simplicité en faveur des modèles à batterie souvent mise en avant pour inciter à la transition énergétique. C'est vrai pour leur moteur et leur absence de transmission incomparables avec les mécaniques des vieux moteurs à explosion. Pour le reste, c'est moins tranché. Le cas des hybrides de toutes catégories est encore plus complexe. C'est le constat effectué par « Sécurité et réparation automobile », association professionnelle à laquelle adhèrent les sociétés d'assurance, qui dressent un tableau régulier des coûts de réparations.

UNE FLAMBÉE DES COÛTS

Dans un contexte général de très forte hausse des factures - 25,7% entre 2020 et 2024 - qui touche l'en-

semble des opérations de réparation automobile, certains postes se sont envolés. C'est le cas en particulier des pièces de rechanges dont la hausse de 29% est deux fois supérieure à celle de l'indice INSEE mesurant l'augmentation générale du coût de la vie. En comparaison, celui de la main d'œuvre apparaît presque raisonnable : 20,8%.

Ces valeurs moyennes sont à prendre avec précaution lorsqu'il s'agit d'hybrides ou de voitures 100% électriques. Dans le premier cas, la double motorisation, plébiscitée par les acheteurs sur le marché national, ajoute des pièces mécaniques supplémentaires et de la complexité lorsqu'il s'agit de les réparer après un accident en particulier. Et cela se répercute sur la facture. Selon SRA, le surcoût serait de 15,7%. Pas négligeable.

Pour ce qui est d'un modèle 100% électrique, l'argument mécanique tombe mais le prix des bat-



teries plombe l'addition. SRA l'a chiffré à +14,3% en moyenne. L'explication tient en premier lieu au tarif extravagant des batteries qui représente autour de 40% de celui de la voiture. En second lieu à leur fragilité, réelle ou supposée, qui conduit les experts automo-

biles à imposer leur remplacement dans une majorité de cas à la suite d'un accident. Particulièrement en cas de choc latéral lorsque les modules de batterie enchâssés dans le plancher de la plate-forme sont touchés. Le prix de l'opération dépasse 10.000 €. Voir bien davantage.

Indolore pour le client qui n'a le plus souvent qu'à régler la franchise restant à sa charge en cas de responsabilité du sinistre ? En apparence seulement. Les assureurs tiennent compte - au sens premier de l'expression - de cette situation particulière pour fixer le montant

de la franchise et celui de la prime d'assurance. Un élément qui se rappelle à notre portefeuille chaque année à prendre en considération lorsqu'on décide de passer du thermique à l'électrique ou à l'hybride.

Dominique Marée

karting

dijon prenois

Challenges
Technique



Sécurité



Plaisir
Emotion



Sensations
Pilotage



Formules
GROUPES, ENTREPRISES
Idéal pour fédérer
vos équipes !

**Bienvenue sur un
SITE UNIQUE**

A votre écoute pour tous renseignements :
accueil.karting@circuit-dijon-prenois.com • 03 80 35 36 50
www.circuit-dijon-prenois.com

une piste de
1100 x 8 m



Locations karts
ADULTES, BIPLACE,
ENFANTS, PMR

Organisations
ÉVÈNEMENTS
ANNIVERSAIRES, ETC.

f in o

Damien Lecouvey. À 39 ans, cet ancien commando de l'armée de l'air est à la fois un aventurier scientifique, spécialiste des reptiles, un coordinateur sécurité pour la télévision et le cinéma et un consultant en survie et environnement sauvage.

Aventurier au sang froid



Dans l'imaginaire collectif, l'image de l'aventurier est protéiforme.

Elle s'incarne aussi bien dans la pop culture sur pellicule d'un Indiana Jones ou entre les bulles d'un Bob Morane, qu'au travers de figures scientifiques comme le commandant Cousteau, Paul-Émile Victor et Dian Fossey, sans oublier sa plus récente itération, les candidats aux émissions de télé-réalité de survie. Pour le Dijonnais Damien Lecouvey, l'aventure est un métier. Un métier qui n'emprunte rien au mantra métrou-boulot-dodo et qui trouve sans doute sa genèse dans les leçons de vie ou plutôt de survie de son grand-père, né dans un tout petit village de Moselle entouré de forêts et qui fit partie des « malgré-nous », ces Français enrôlés de force dans différentes structures nazies durant la période de 1942 à 1945. « On l'a obligé à intégrer l'armée allemande et, à 16 ans, à sa première permission, il avait déserté. Puis il a vécu dans les bois, caché jusqu'à la Libération. Donc il avait toute cette connaissance-là qu'il m'a transmise sur la vie en pleine nature, sur le dépassement de soi... ».

DE TOUT GUERRIER À AVENTURIER

Ce goût pour les bivouacs à la belle étoile, couteau suisse en poche, le jeune Damien va le faire grandir jusqu'à prendre la décision aussi radicale qu'atypique d'intégrer une unité d'élite de l'armée au sortir du lycée. « Je suis rentré dans les Commandos de l'air, une unité parmi les plus sélectives de France, avec cette envie d'assouvir mon goût d'aventure et d'extrême, avec cette notion de dépassement, de performance. » Sous-officier chef de section de 2004 à 2011, devenu un vrai spécialiste dans les techniques de survie et dans le franchissement d'obstacles naturels, Damien Lecouvey décide de troquer le treillis pour mettre ses compétences au service de la recherche scientifique de terrain et de nourrir ainsi différemment son appétence de globe-trotteur. Il choisit de se lancer dans des études d'herpétologiste : « L'option serpents comme centre d'intérêt ne me vient pas, comme pour beaucoup, d'élevages en vivarium réalisés enfant. Je suis d'ailleurs opposé à toute forme de captivité animale. Non, le point de départ se trouve dans un programme de recherche sur les envenimations que j'ai suivi lors de ma dernière année à l'armée. J'ai notamment rencontré Jean-Philippe Chippaux, qui était le directeur de recherche à l'Institut Pasteur sur les envenimations. Au contact



Ancien commando, aventurier de métier, Damien Lecouvey compile des compétences scientifiques, militaires, d'encadrement et de management assez rares dans le milieu en France. Crédit : Damien Lecouvey.

de cet homme de terrain qui a arpenté de multiples pays d'Afrique et d'Amérique latine, je me suis découvert une véritable passion pour ces reptiles. Je me suis ainsi formé en Afrique du Sud à l'African Snakebite Institute, ce que je traduirais en français par institut africain de prévention des morsures de serpents. Sur place, j'ai suivi les cours de Johan Marais, un éminent herpétologiste », se souvient Damien Lecouvey. Master en poche, il devient membre de la Société des explorateurs français en 2019 et commence à monter des expéditions scientifiques sur les reptiles et les amphibiens. Également formé dans un centre de recherche

« Je déteste par-dessus tout ce que j'appelle le colonialisme scientifique. »

namibien, il est amené à manipuler régulièrement des espèces dangereuses de reptiles pour réaliser des prélèvements de venin. « Ma première expédition d'importance a eu lieu en 2023 et s'est traduite par la réalisation d'un film baptisé Les Écailles de la forêt. On a passé 30 jours et 30 nuits en pleine jungle d'Amazonie équatorienne, au cœur du parc national Yasuni qui est l'un des biotopes les plus riches de la planète. Notre objectif : inventorier de potentielles nouvelles

espèces animales ou végétales et faire un état des lieux des espèces connues, afin de contribuer à mieux les préserver. Notre documentaire a été lauréat de la bourse SEF-IRIS "Exploration et biodiversité", d'une valeur de 100.000 €, ce qui est une vraie chance, avoue l'explorateur. Pour cette expédition, nous avons trois scientifiques français, trois cameramen et des scientifiques locaux. J'insiste sur ce point car, ce que je déteste par-dessus tout, c'est ce que j'appelle le colonialisme scientifique. Cette idée d'arriver dans un pays avec une équipe d'étrangers sans même intégrer à minima des professeurs et des étudiants du site. Sur ce projet, on a travaillé avec l'université Ikiam. C'est une petite université vraiment très avancée dans la biogénétique, mais qui n'a pas un budget suffisant pour faire de vraies belles expéditions de terrain. J'aurais très bien pu choisir de prendre des étudiants de l'université de Boston qui ont déjà accès à tout. Mais cela aurait été contraire à mes principes. En plus, faire équipe avec une université qui est aux abords même de la forêt amazonienne, c'est un vrai plus en matière de connaissance de terrain. Enfin, avec ce partenariat local, le projet ne s'est pas arrêté avec notre départ. On leur a laissé un peu de matériel et ils continuent de nous envoyer des photos et des datas grâce à la technologie Starlink ». Avant cette expédition, notre aventurier scienti-

fique s'était déjà fait un nom, au point d'être contacté en 2017 par le groupe M6. « La chaîne avait besoin d'un expert en survie pour monter un programme télé inédit baptisé Wild : j'ai dit banco ! ».

SCIENCE ET TÉLÉ-RÉALITÉ

Après cette première expérience réussie, Damien Lecouvey enchaîne les propositions, se retrouve impliqué dans de célèbres shows comme Pékin express, Expédition Robinson (le Koh-Lanta hollandais), le prochain Ninja Warrior et décide de créer sa propre société de production, DL Prod, spécialisée dans la sûreté et la sécurité

1986

Naissance le 7 décembre à Saint-Avoid en Moselle.

2004 à 2011

Sous-officier chef de section des commandos de l'air.

2012

Obtient un master en herpétologie.

2017

1^{ère} participation comme consultant en risque et survie pour la télévision.

2023

1^{ère} expédition Les écailles de la forêt.

des tournages pour la télévision ou le cinéma. « Sur ces tournages, je suis ce qu'on appelle un directeur "safety and security". Je m'occupe de tout ce qui touche à l'encadrement sur le terrain des équipes. J'ai aussi à ma charge le médical et l'analyse de risques en collaboration avec les assurances. Ces derniers vont de la circulation routière à l'humain en passant par les facteurs géopolitiques. L'objectif, c'est de traiter le tout de la manière la plus large possible avec l'idée de mettre des niveaux de couleur allant du vert au rouge en fonction du niveau de risque qu'on va déduire. C'est énormément de responsabilité quand on voit l'accident récent qui s'est produit sur l'émission Dropped avec deux hélicoptères : la personne qui était à mon poste est aujourd'hui engagée au pénal ! Côté plus, ces interventions me font faire le tour du monde. C'est aussi une opportunité de changer de décor. Avec mes expéditions scientifiques, je travaille en très petite équipe loin de tout. À l'inverse, sur les émissions, on est essentiellement en milieu citadin avec un confort appréciable. Je pars sur des durées d'une quarantaine de jours, et c'est un bon complément à la recherche scientifique pour avoir une activité à plein temps à l'année. Je fais également du consulting pour des sportifs de haut niveau. Tout cela forme un ensemble de choses très différentes, mais qui finalement se complètent bien ». Pour la suite, l'aventurier envisage de compléter son premier projet Les Écailles de la forêt pour deux suites : Les Écailles sous la terre et Les Écailles sous la mer pour travailler sur les serpents marins. « La première va se dérouler au Laos. Le pays, qui fut l'un des plus bombardés au monde, présente des zones qui ont été préservées de toute activité humaine à cause des mines. Dans ces lieux, la biodiversité est très développée et jusqu'ici peu étudiée. L'idée, c'est d'aller explorer à la fois la forêt primaire, mais surtout les cavités souterraines. Nous allons certainement découvrir de nouvelles espèces, réaliser des prélèvements non létaux... J'insiste sur cet aspect du travail scientifique qui me tient à cœur : nous ne faisons que des prélèvements ADN de salive, d'écaille. On prend le point GPS de la capture, on fait les photos de l'animal sous tous les angles au labo et on le relâche au point GPS exact de nuit. » Parmi les autres valeurs défendues par Damien Lecouvey, il y a le partage des données collectées à l'ensemble de la communauté scientifique : « c'est quelque chose d'essentiel pour faire progresser la recherche et les programmes de préservation, mais qui, malheureusement, n'est pas encore assez répandu ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

